

DECRET N°79-1165 DU 20 DECEMBRE 1979

Portant organisation de l'Enseignement élémentaire RAPPORT DE PRESENTATION

L'objet, du présent décret est de proposer des modifications au contenu du décret no72-862 du 13 juillet 1972, portant organisation de l'enseignement élémentaire, et ce, à la lumière de la réflexion menée par les cadres de l'Enseignement, les représentants des parents d'élèves, divers spécialistes de l'Education lors des séminaires et colloques tenus sur l'initiative de mon département de 1975 à 1977, compte tenu des résultats d'expérience obtenus depuis la mise en application de la réforme de 1972. Les modifications proposées portent sur :

1°) La durée de la scolarité :

La réforme de juillet 1972 avait raccourci la durée de la scolarité élémentaire en la ramenant à cinq au lieu de six ans, Il est vrai qu'elle prévoyait une classe de transition d'une année entre les enseignements élémentaire et moyen pour un approfondissement et une consolidation des connaissances acquises durant le cycle élémentaire, l'expérience a montré que pendant les quatre premières années, du cours d'initiation (CI) à la classe du cours élémentaire deuxième année (CE2), les connaissances instrumentales fondamentales ne sont pas maîtrisées et l'unique année de cours moyen ne pouvait suffire à combler les lacunes des années antérieures. Il a donc été proposé de ramener la scolarité à 6 ans et de supprimer la classe de transition.

2°) L'âge de recrutement :

Le décret n° 72-862 du 13 juillet 1972 fixait ainsi qu'il suit l'âge de recrutement :

article2.

«Sont admis au cours d'initiation les enfants âgés de 6 ans révolus au 31 décembre de l'année d'inscription».

Article 19. -(Dispositions transitoires).

«Par dérogation aux dispositions de l'article 2 du présent décret seront admis au cours d'initiation à la rentrée de 1972 et à la rentrée de 1973 les enfants âgés de 7 ans qui, présentés à l'inscription l'année précédente, n'avaient pu être admis, faute de place» Tenant compte de la nécessité de sauvegarder d'une part les intérêts des enfants surdoués ou ceux ayant fréquenté les institutions d'éducation pré-scolaire et d'autre part ceux des enfants qui, faute de place, n'auraient pu s'inscrire à l'âge de 6 ans, une dispense d'âge est prévue pour les enfants de 5 et de 7 ans, dans la limite des places disponibles.

3°) Les programmes et horaires :

Programmes: Le contenu de ceux-ci a été réétudié en fonction des objectifs fixés par la loi d'orientation de l'Education nationale, de manière à articuler l'enseignement sur les disciplines fondamentales qui sont: la mathématique, l'étude de la langue et du milieu. La matière des programmes a été répartie entre les six années d'étude du cycle élémentaire. Une place de choix a été faite aux disciplines telles que :

- l'éducation morale, civique et sanitaire ;
- l'éducation physique et sportive ;
- l'éducation esthétique (dessin, musique et chant), en même temps que le travail manuel a été réhabilité comme facteur du développement de l'intelligence et comme base d'une future insertion de l'enfant dans le milieu économique et socioculturel.

Le français est reconnu comme une langue étrangère et seconde. La méthodologie de son enseignement visera :

- à appréhender la meilleure façon de: l'enseigner comme moyen de communication,
- à perfectionner la pédagogie de l'enseignement de cette langue suivant les techniques les plus éprouvées, en forgeant les outils facilitant l'apprentissage des langues nationales.

L'on s'est attaché à révéler à l'enfant le milieu naturel dans lequel il évolue, pour une meilleure prise de conscience et une connaissance plus approfondie de ce milieu. L'on s'est efforcé de ménager un élargissement progressif de ses horizons par cercles concentriques. Horaires: La semaine de 28 heures d'enseignement a été maintenue pour les élèves, alors que le personnel enseignant continuera à devoir à l'administration 30 heures hebdomadaires dont 2 seront consacrées à l'animation pédagogique pour la formation permanente et le perfectionnement.

Les modifications d'horaires proposés dans le présent texte, tiennent compte des impératifs fixés ci- haut.

4°) Inspection., régionales et départementales d'enseignement élémentaire (I.R.E.E.et I.D.E.E.) :

Le découpage des circonscriptions scolaires d'enseignement élémentaire avait toujours obéi aux critères pédagogiques (250 à 300 classes environ par circonscription). Avec la réforme de l'administration territoriale et locale est apparue la nécessité de se conformer au découpage administratif. Ainsi ont été instituées les inspections régionales et départementales d'enseignement élémentaire.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 37 et 65 ;

Vu la loi d'orientation de l'Education nationale n° 71-36 du 3 juin 1971, notamment en ses articles 8 et 10 ;

Vu le décret n° 72-861 du 13 juillet 1972 portant organisation de l'Enseignement primaire élémentaire ;

Vu le décret n° 77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'Enseignement. La Cour suprême entendue en sa séance du 18 mai 1979 ;

Sur le rapport du ministre de l'Education nationale,

Décète :

CHAPITRE PREMIER

Dispositions générales

Article premier L'enseignement élémentaire a pour objet :

- d'éveiller l'esprit de l'enfant par des exercices scolaires en vue de permettre l'émergence et l'épanouissement de ses aptitudes humaines ;
 - d'assurer la formation physique, intellectuelle, morale et civique de l'enfant ainsi que d'éveiller son esprit d'initiative ainsi que son sens critique ;
 - de faire acquérir les connaissances et mécanismes de base indispensables pour les acquisitions ultérieures ;
 - de réhabiliter le travail manuel comme facteur de développement de l'intelligence et comme base d'une future insertion dans le milieu économique et socioculturel, grâce à une liaison étroite entre l'école et la vie ;
 - de favoriser la connaissance et la compréhension du milieu physique et social. L'enseignement élémentaire est dispensé dans les écoles élémentaires. Il comprend :
- le cours d'initiation (C.I.) ;
 - le cours préparatoire (C.P.) ;
 - le cours élémentaire première année (C.E. 1) ;
 - le cours élémentaire deuxième année (C.E. 2) ;
 - le cours moyen première année (C.M. 1) ;
 - le cours moyen deuxième année (C.M. 2).

L'enseignement élémentaire est sanctionné par le certificat d'études primaires élémentaires.

Art 2 -Sont admis au cours d'initiation

les enfants âgés de six ans révolus au 31 décembre de l'année d'inscription. Dans la limite des places disponibles, des dispenses d'âge peuvent être accordées par l'inspecteur départemental de l'enseignement élémentaire à des enfants âgés de cinq ou sept ans à la même date.

Art 3 : Il ne peut être accordé plus d'un redoublement pour le même motif pendant la scolarité élémentaire. L'autorisation de redoubler est accordée par l'inspecteur de l'enseignement élémentaire, sur proposition du directeur de l'école. Dans certains cas de force majeure, un second redoublement peut être

autorisé dans les mêmes conditions.

Art 4- A l'issue de la classe du cours moyen deuxième année, les élèves remplissant les conditions de candidature sont présentés au concours d'admission en classe de sixième des lycées et collèges.

Art 5 -Les programmes et horaires de l'enseignement élémentaire sont fixés par les annexes du présent décret.

Un enseignement des langues nationales sera dispensé dans les classes de l'école élémentaire.

L'organisation de cet enseignement sera défini par décret.

CHAPITRE II

Autorités scolaires

Art 6- L'inspecteur régional de l'enseignement élémentaire exerce sa compétence sur les écoles élémentaires, les centres de formation pédagogique, les collèges d'enseignement moyen, général et technique, les centres d'enseignement ménager et social, les centres d'orientation scolaire et professionnelle et les établissements d'éducation préscolaire dans le cadre de la région.

Art 7 -Dans son ressort administratif, l'inspecteur régional de l'enseignement élémentaire est le chef hiérarchique des inspecteurs de l'enseignement élémentaire et de tous les personnels servant dans les établissements précités.

Il est chargé de la coordination et du contrôle de l'action des inspecteurs départementaux de l'enseignement élémentaire. Il exerce son contrôle sur la gestion du matériel et du personnel de la région. Chef de service régional, il est responsable de tous les problèmes concernant les enseignements élémentaire et moyen et l'éducation pré-scolaire tant auprès du gouverneur de région que du ministre chargé de l'Education nationale.

Art. 8 -L'inspecteur départemental de l'enseignement élémentaire est le chef hiérarchique du personnel des enseignements élémentaire ménager et social et des centres d'orientation scolaire et professionnel de son .ressort administratif. Il inspecte et note les maîtres en tenant compte, notamment de leurs qualités pédagogiques, de leur tenue, de leur dévouement aux tâches éducatives. La note est motivée par un rapport écrit communiqué au maître intéressé qui en reçoit copie. Il organise et contrôle les examens dans sa circonscription selon les modalités prévues par les textes en vigueur. Il préside les commissions pour les épreuves pratiques et orales du certificat d'aptitude pédagogique (C.A.P .), du certificat élémentaire d'aptitude pédagogique (C.E.A.P.). Toutefois, les commissions pour les épreuves pratiques et orales du certificat élémentaire d'aptitude pédagogique (C.E.A.P) peuvent être présidées par un inspecteur-adjoint. L'inspecteur départemental de l'enseignement élémentaire est chargé de l'organisation des tâches administratives propres à sa circonscription et du contrôle de leur exécution. Il veille au respect des programmes et horaires.

Au début et à la fin de chaque année scolaire, il adresse au ministre chargé de l'Education nationale un rapport sur le fonctionnement de ~a circonscription tant au point de vue administratif qu'au point de vue pédagogique.

Art. 9 -L'inspecteur départemental de l'enseignement élémentaire est secondé dans ses fonctions par un ou plusieurs inspecteurs adjoints. Outre d'autres fonctions dont il pourrait être chargé par l'inspecteur départemental, l'inspecteur adjoint peut inspecte les instituteurs adjoints et les moniteurs et présider les commissions d'examens pratiques du certificat élémentaire d'aptitude pédagogique (C.E.A.P.) et du certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur (C.A.M.).

Art. 10- Le directeur de l'école assure la bonne marche de son établissement. Il est le conseiller pédagogique de ses adjoints et peut assister à leur classe. Lorsqu'il est déchargé de classe, il doit établir son emploi du temps, visiter régulièrement les classes et remplacer dans ses fonctions tout maître absent contrairement. Il veille à la tenue des registres, à l'affichage obligatoire notamment de l'emploi du temps, de la répartition mensuelle des matières du programme, du règlement intérieur de l'école et de la liste des élèves, à la préparation régulière de la classe et à la ponctualité du personnel.

Il est responsable de la liaison avec les familles des élèves; il est informé des rapports que ses adjoints peuvent également avoir avec les parents ou tuteurs de leurs élèves. Les employés subalternes de l'école sont placés directement sous ses ordres.

Art 11- Le directeur, après consultation du conseil des maîtres, établit ou centralise et fait approuver par l'inspecteur de l'enseignement élémentaire le règlement intérieur de l'école, l'emploi du temps de chaque classe et la répartition mensuelle des programmes de l'année scolaire.

Il fournit périodiquement :

- un rapport de rentrée au cours du premier mois ;
- un rapport statistique de fin d'année
- un inventaire du matériel et du mobilier à chaque rentrée.

Il tient à jour, avec la collaboration de ses adjoints :

- un registre d'appel par classe ;
- un registre matricule des élèves et des maîtres ;
- les registres de comptabilité du matériel;
- le fichier des élèves ;
- les archives et collections des documents officiels de l'école;
- éventuellement les registres de comptabilité de la cantine.

Art 12 Le conseil des maîtres a pour but déterminer en commun tout ce qui concerne les horaires, l'organisation du travail, les problèmes pédagogiques, le passage des élèves d'une classe à l'autre, l'organisation du service et le règlement intérieur .

Il se réunit obligatoirement au moins deux fois par an .au début et à la fin de l'année scolaire. Il peut être réuni en cas de nécessité pour délibérer de toutes les questions énumérées ci-dessus. Le conseil des maîtres est présidé par le directeur de l'école. il peut être présidé par l'inspecteur départemental de l'enseignement élémentaire bu par l'inspecteur adjoint.

Art 13 -Le conseil des maîtres peut siéger en conseil de discipline. Les décisions doivent être prises à la majorité simple des membres ; en cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

CHAPITRE III

Discipline

Art.14 - Les seules punitions admises dans les écoles élémentaires sont :

- la réprimande;
- la retenue après les classes sous la surveillance du maître chargé de la classe ou du maître de service;
- l'exclusion temporaire de 1 à 8 jours;
- l'exclusion définitive,

Les châtiments corporels sont interdits.

Art. 15- Les autorités compétentes pour prononcer les punitions sont les suivantes :

- le directeur de l'école, éventuellement sur proposition d'un maître pour la réprimande et la retenue après les classes;
- le directeur de l'école, après avis du conseil de discipline, pour l'exclusion temporaire, l'inspecteur départemental de l'enseignement élémentaire doit en être immédiatement avisé;
- l'inspecteur de l'enseignement élémentaire sur proposition du directeur, après avis du conseil de discipline pour l'exclusion définitive, Il en est rendu compte immédiatement à l'inspecteur régional et au ministre chargé de l'Education nationale.

Toute décision d'exclusion est portée à la connaissance des parents ou tuteurs.

CHAPITRE IV

Locaux scolaires

Art. 16- Les locaux scolaires et l'ensemble du domaine affecté à l'école sont sous la surveillance du directeur. Ils sont destinés à l'enseignement scolaire mais peuvent également servir aux cours du soir ou à

des actions tendant à la promotion culturelle des habitants du village ou du quartier. Ils ne peuvent servir à aucun autre usage sans autorisation de l'inspecteur de l'enseignement élémentaire ou du ministre chargé de l'Education nationale.

Art. 17- Le directeur de l'école peut interdire l'accès des locaux et des cours de l'école à toute personne étrangère à l'enseignement, notamment pendant les heures de classe. Les gouverneurs, les préfets, les sous-préfets, les maires, les présidents des conseils ruraux ainsi que leurs adjoints ont libre accès dans les écoles de leur région, de leur département, de leur arrondissement, de leur commune ou de leur communauté rurale.

CHAPITRE V

Dispositions diverses

Art. 18 -Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret et notamment le décret n° 72-851 du 13 juillet 1972.

Art. 19 -Le ministre de l'Education nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié avec ses annexes au Journal Officiel.

Fait à Dakar, le 20 décembre 1979

Par le Président de la République

Léopold Sédar SENGHOR

Le Premier ministre

Abdou DIOUF

Le ministre de l' Education nationale

Abdel Kader FALL

COURS D'INITIATION ET COURS PREPARATOIRE

MORALE ET EDUCATION SANITAIRE

Horaires: 4 séances de 15 minutes par semaine.

Il s'agit essentiellement de faire acquérir de bonnes habitudes par la pratique et le maître n'hésitera pas à employer la langue usuelle pour se faire comprendre, il n'hésitera non plus à répéter des séances jusqu'à l'acquisition de certaines habitudes. L'enfant venant d'entrer dans le milieu scolaire, le maître s'attachera à l'adapter le plus rapidement possible avec les installations scolaires et aux sanitaires (classe, W.C., robinets).

I- EDUCATION MORALE

Je suis ordonné

Je viens à l'heure

Je ne m'absente pas

Je suis poli -bonjour, au revoir

Pardon Mamadou

Qui a perdu son crayon ?

Voici ton crayon... merci

Je fais les commissions

Le chien est un ami

Je ne me bats pas

Je suis honnête -objets trouvés

Je rends les objets empruntés

Courage et paresse

Je suis attentif,
Je suis appliqué ,
J'aide mes parents
La charité

II- EDUCATION SANITAIRE

1. Visite de propreté
2. Le corps, visage, mains, pieds, cou, oreilles, etc. ;
3. Je me lave les mains avant de manger ;
4. Je me lave les mains après le repas, le lavoird collectif ;
5. Je ne salis pas mes vêtements ;
6. J'ai un mouchoir propre; j'utilise le crachoir ;
7. Attitude en classe ;
8. J'efface mon ardoise avec un chiffon mouillé à l'eau ;
9. Je couvre mon livre et mon cahier ;
10. Ton cahier est bien tenu; il est propre ;
- II. Notre classe est propre et jolie ;
12. La boîte à ordures ;
13. Je ne salis pas les murs de la classe ;
14. Evitons les jeux dangereux ;
15. Je ne joue pas avec le feu ;
17. L'école et ses abords ;
18. Je ne mange pas les fruits verts ;
19. Je ne mange pas les aliments souillés ;
20. L'eau potable: le puits - le marigot ;
21. Je mange à ma faim pas plus: je ne suis pas gourmand ;
22. Je suis malade; je prends mes médicaments, je suis guéri ;
23. J'ai une plaie: on me fait un pansement ;
24. Maman prend soin de moi ;
25. Le dispensaire: la visite médicale –la vaccination ;
26. Notre maison est propre -ainsi que les alentours ;
27. Les animaux à la maison.

COURS PREPARATOIRE (C.P.)

Révision systématique des éléments étudiés au C.I.

Etude des éléments nouveaux: graphies difficiles.

Exercices conduisant à la maîtrise des mécanismes, déchiffrage et perception.

Horaire (voir C.I)

ECRITURE

Exercices écrits :

Les exercices écrits seront directement liés à l'apprentissage de la lecture.

HORAIRE

C.I. : 1er trimestre: 3 h 15 hebdomadaires ainsi ventilées :

2 séances par jour, l'une de 10 minutes et l'autre de 15 minutes le samedi qui compte une seule séance de 15 minutes.

C.I. : 2° et 3° trimestres: 1 h 15 minutes par semaine en 5 séances de 15 minutes dont 3 d'écriture systématique et 2 de copie ou d'autodictée.

1°) Ecriture proprement dite :

La première leçon de la journée peut être consacrée à l'étude et à la réalisation du tracé sur l'ardoise de

lettres, de syllabes ou de mots étudiés en lecture.

2°) Exercices écrits :

La leçon de la seconde journée sera une leçon d'écriture sur cahier à l'encre, sur papier quadrillé de lettres, syllabes ou mots étudiés la veille (sauf le samedi dont la séance sera une séance de copie).

C.P. : L'horaire hebdomadaire d'une heure 15 est ainsi réparti :

5 séances de 15 minutes dont 3 d'écriture systématique et 2 de copie ou d'autodictée.

1°) Exercice d'écriture sur cahier: La leçon de la 1^{ère} journée sera consacrée au tracé de lettres ou copie de mots ou de phrases étudiées en lecture (une ou deux lignes).

2°) Exercices écrits de français :

La leçon de la 2[°] journée sera une auto- dictée ou réponse écrite à une question, expression d'une courte phrase d'après une image ou une situation donnée.

RECITATION

Etude par audition de phrase ou de courtes poésies en liaison avec les difficultés phonétiques et grammaticales programmées en langue française.

Orthographe :

Il n'y a pas à proprement parler d'enseignement de l'orthographe au C.I. et au C.P.

L'orthographe sera acquise au cours des leçons de lecture et dans tous les exercices écrits.

C.I. : Reproduction de mémoire ou dictée après lecture, de lettres, syllabes, mots ou courtes phrases (3 à 5 mots au maximum tirés de la lecture).

C.P. : Dictée ou auto-dictée après lecture et observation de mots (orthographe d'usage) ou de courtes phrases (accords simples, 4 à 10 mots).

Exercices sensoriels :

Les exercices sensoriels ne figurent plus à part dans l'horaire: ils font partie de l'enseignement du français et de l'éducation logique et mathématique. Ils comptent au 1[°] trimestre du C.I. 2h h 15 hebdomadaires ainsi ventilées :

4 séances de 30 minutes et 1 séance de 15 minutes.

CALCUL

Cours d'initiation (C.I.)

a) Horaire: 4 h 30 minutes par semaine.

2 séances de 30 minutes chacune par jour
et 1 séance de 30 minutes le samedi.

b) Programme: Idée de quantité.

Beaucoup -peu -moins -autant - plus que -plusieurs.

Etude concrète des nombres de 1 à 20, avec matériel varié: formation, composition et décomposition de ces nombres.

Présentation du zéro après le nombre 5.

Etude des 4 opérations par manipulation.

Représentation symbolique et exercices écrits.

Etude de la dizaine -moitié -double.

Nombres pairs et impairs.

Petits problèmes oraux précisant le sens des opérations.

Cours préparatoire (c.p.)

a) Horaire: 4 h 30 minutes par semaine.

2 séances de 30 minutes chacune par jour et 1 séance de 30 minutes le samedi.

b) Programme: Révision des nombres de 1 à 20.

Etude des nombres de 1 à 100.

Formation concrète, composition et décomposition des nombres.

Etude des dizaines, de la centaine (unité nouvelle).

Addition et soustraction sans retenue, puis avec retenue.
Multiplication et division par un nombre d'un chiffre. Présentation et usage du double décimètre.
Etude du décimètre (dm) et du centimètre (cm) graduation d'une réglette en centimètres (cm).
Présentation et usage du mètre l (m), du kilogramme (kg), du litre (l).
Exercices sur les 4 opérations et petits problèmes oraux et écrits essentiellement pratiques.

DESSIN ET ACTIVITES MANUELLES

Cours d'initiation (C.I.)
Cours préparatoire (C.P.)
Horaire C.I. 1^{er} Trimestre :
2 séances de dessin de 45 minutes chacune;
1 séance de T .M. de 60 minutes
C.I. 2^o et 3^o trimestres et C.P.
1 séance de dessin de 45 minutes ;
1 séance d'activités manuelles de 45 minutes.

Programme

1. Activités d'observation :

Exercices réalisés d'après des modèles vivants (enfants ou animaux) ou d'après des éléments végétaux riches et stimulants (arbres, bouquets de fleurs ou de feuilles, éléments de détail) ou encore d'après des objets complexes (meule -voiture -vêtements -jouets). Modelage d'observation

Modelage d'observation

Exercices de mémoire d'après un modèle isolé. Ce: exercices ne donneront pas toujours lieu à une réalisation dessinée ou peinte (exemple: jeu de km).

2. Activité de création :

Exercices de création libre.

Exercices de création sur un thème.

Jeux graphiques divers (alignements, jeux de fond).

Sinuosités -hachures -ponctuations -Silhouettage, etc.) : expériences picturales variées (juxtapositions, fondus, transparences, impressions, labyrinthes colorés, taches guidées, etc.)

Activités manuelles: réalisations simples à partir d'éléments naturels (tiges sèches, grains, feuilles, etc.) réalisations à l'aide de papiers de couleur découpés, déchirés, froissés, etc. tissage à l'aiguille; poterie élémentaire; collages exécutés à l'aide de matériaux divers selon des thèmes formels ou colorés, réalisation de certaines formes élémentaires, à la main ou à l'aide d'outils simples , tressages simples.

3. Activités d'initiation esthétique :

Ici encore, l'action du maître doit être indirecte. Il se contentera d'afficher sans les commenter des reproductions tirées du patrimoine artistique africain et universel et de renouveler cet affichage le plus fréquemment possible. Il ne donnera de renseignements au sujet des épreuves que s'il est interrogé par les élèves.L'essentiel est de créer un climat qui engendrera la familiarité avec les épreuves d'art.

EDUCATION CIVIQUE

L'éducation civique durant les 2 premières années de l'école élémentaire sera considérée non comme une discipline autonome, mais comme une activité permanente étroitement liée à l'éducation morale.

Programme au niveau des deux premières années de l'école élémentaire

- Exercices pratiques visant à la formation de bonnes habitudes
- Exercices pratiques de maintien et de tenue.
- Prévention routière

Respect du camarade, respect du maître

ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Horaires :

• Activités physiques et sportives :

C.I. 1^{er} trimestre: 1 h 45 ;

C.I. 2^e et 3^e trimestres et C.P. : 1 h 45.

• Compétitions sportives inter-écoles :

La matinée de mercredi est réservée à ces activités qui ne regroupent que les meilleurs élèves.

Programme

.Cours d'initiation et cours préparatoire :

a) Objectifs pédagogiques :

S'agissant d'enfants de 6 à 8 ans, il ne saurait être question d'initiation sportive, au sens habituel du terme, ni même de grands jeux préparatoires aux sports collectifs.

-D'une part la notion d'équipe, de club, de groupe d'âge, ne représente pas à cet âge une motivation valable.

D'autre part, les possibilités physiques et physiologiques sont encore mal définies, les liaisons psychomotrices peu efficaces.

L'essentiel de l'activité d'éducation physique à cet âge, consistera en exercice d'ordre et de débrouillardise, en petits jeux moteurs et sensoriels simples, visant :

Premièrement: au plaisir immédiat des enfants

Deuxièmement: à la pratique d'une activité fonctionnelle peu importante, à l'amélioration des possibilités de débrouillardise, d'attention et d'adresse, à la prise de conscience d'une bonne posture.

b) Moyens pédagogiques

Ce seront des procédés et des petits jeux dont l'énumération n'est pas limitative, l'instituteur pourra en effet adapter après un travail de recherche les jeux traditionnels sénégalais.

Il sera fait appel à toutes les formes de petits jeux sollicitant :

- l'attention ;
- l'imagination ;
- les réflexes ;
- l'adresse ;
- l'agilité ;
- la vitesse ;
- la précision ;
- la coordination ;
- l'esprit d'équipe.

Les formes chantées, dansées ou mimées y trouveront leur place.

Cours d'initiation et cours Préparatoire

Education musicale

C.I. : 1^{er} trimestre: 1 heure par semaine: 4 séances de 15 minutes chacune.

C.I. : 2^e et 3^e trimestres et C.P. : 4 séances de 15 minutes chacune

• Chants simples adaptés à l'âge des élèves, appris par audition, choisis pour permettre l'utilisation d'instruments simples pouvant être fabriqués par l'enfant (flûte, tam-tam).

-qu'il soit chanté en français ou dans la langue maternelle des élèves, on attachera une importance particulière à la compréhension du chant, moyen de communication, et à l'éveil de la sensibilité de l'enfant par le rythme.

COURS ELEMENTAIRE PREMIERE ANNEE (C.E.I)

MORALE

Horaire: 1 séance de 15 minutes par semaine

Programme: l'école: s'instruire et s'éduquer.

• les bonnes habitudes à l'école: être régulier, assidu, attentif, discipliné. Prendre soin de ses affaires

et s'appliquer à tous moments ;

- les camarades, la camaraderie ;
- le maître, respect et obéissance ;
- le règlement intérieur de l'école ;
- la famille: parents, grands-parents ;
- ma mère, l'amour maternel ;
- les devoirs d'un enfant vis-à-vis de sa mère ;
- mon père et entretien de la famille, les devoirs d'un enfant vis-à-vis de "on père.
- les devoirs de l'individu: Etre propre (corps, dents, mains, les vêtements) ;
- les devoirs de propreté: la classe, les environs de l'école ;
- les devoirs de l'homme: Etre poli. Je frappe et j'attends avant d'entrer, pardon, s'il vous plait, manière de saluer etc. être honnête, le vol, les objets trouvés ou empruntés, être sincère, ne pas mentir, ne pas calomnier ;
- le devoir de vivre utilement: travail, paresse, oisiveté, l'amour du travail bien fait, la solidarité, le devoir de prévoyance, faire des économies, le devoir de charité, les infirmes et les pauvres ;
- le devoir de secourir les blessés : blessures et fractures. ,

EDUCATION CIVIQUE

Horaire: 2 séances de 15 minutes par semaine

Programme

Le commentaire du règlement scolaire et des principes de l'administration scolaire

- le règlement intérieur ;
- la discipline de groupe ;
- règle de vie collective ;
- participation à la vie et à l'hygiène de la classe ;
- (balayage, répartition des tâches par groupe, sauvegarde du matériel et du mobilier scolaire).Respect des murs de la classe et de l'école, des arbres et des fleurs, des vitres, éviter le gaspillage au robinet de la cour etc.

Développer l'esprit de solidarité ainsi que la discipline et favoriser l'éclosion de l'idée de responsabilité collective.

On accordera donc une place importante à la création de la coopérative scolaire, à son organisation et fonctionnement en tant que cellule de vie scolaire et démocratique.

Mon village ou mon quartier

Mon village est la terre de mes ancêtres, donc le cadre de vie où je m'épanouis le mieux, et que je dois aimer, et auquel je dois être attaché :

- historique ;
- le village communauté de destin ;
- les principales figures ;
- événements marquants.

L'amélioration des conditions d'existence de mon village dépend de la solidarité et de l'action de tous, ainsi que mon aptitude à me conformer aux exigences du progrès social :

- respect du voisin ;
- propreté: hygiène, prophylaxie ;
- lutte contre: incendies, animaux nuisibles, feux de brousse ;
- protection des animaux, des plantes et des sols ;
- investissement humain ;
- entretien des routes et des lieux publics ;
- lutte contre le déboisement, contre le péril fécal, etc....
- la communauté des biens.

Les institutions villageoises et les agents de l'émancipation sociale

- le chef de carré ;
- le conseil des anciens, les notables ;
- le chef de village ou le délégué de quartier, sa fonction ;
- le rôle de l'animateur rural ou de l'assistante sociale ;
- l'importance de son action ;
- la coopération, son utilité ;
- l'école et le dispensaire ;
- le progrès est un facteur de liberté humaine et de transformation sociale.
- Mon village appartient à une collectivité sociale
- Beaucoup plus vaste qui est le terroir ou l'arrondissement et auquel une solidarité de tous les instants me lie.
- L'organisation administrative, communale et régionale
- Le maire et le conseil municipal, le préfet, le sous-préfet et le gouverneur

LECTURE

Tout ce qui est lu doit être compris et exprimé d'une façon intelligible.

1. Le but essentiel est l'acquisition d'une lecture vivante, naturelle et rapide. Tous les exercices seront précédés d'une lecture silencieuse personnelle contrôlée par des questions qui devront permettre la compréhension du texte et motiver la lecture à voix haute.
2. Les exercices devront porter sur des textes soigneusement choisis ou composés faciles à comprendre, permettant souvent une lecture dialoguée; et se rapportant à l'expérience personnelle et au milieu de l'enfant.

Horaire: 6 heures par semaine

3 séances de 30 minutes par semaine.

ECRITURE

A l'école élémentaire l'importance de l'écriture et de la présentation des travaux écrits doit retenir l'attention du maître et de l'élève. Le maître veillera à l'acquisition d'habitudes aboutissant à la présentation de travaux bien écrits dans les cahiers propres et bien tenus.

O heure 30 par semaine en 2 séances de 15 mn minutes consacrées à l'écriture moyenne et fine avec usage du porte-plume autant que possible.

Etude systématique des majuscules en cursive simplifiée.

Etude occasionnelle de certains groupements délicats (liaisons en cursive simplifiée) et des enchaînements de majuscules et de minuscules.

Révision systématique par familles de lettres minuscules en cursive simplifiée. Etude de la ponctuation en liaison avec la grammaire.

LANGUE FRANÇAISE

Langue française: 7 heures par semaine

L'objet essentiel de l'enseignement du français dans ce cours reste le même que dans les deux précédentes acquisitions des moyens linguistiques de communication.

Cette acquisition doit être le résultat d'un entraînement permanent et progressif à la communication orale et écrite.

1°) L'expression écrite doit trouver son point de départ dans l'usage correct de la langue orale.

2°) Les acquisitions nouvelles de structures lexicales et syntaxiques doivent être l'objet d'une progression scientifiquement établie, compte tenu du milieu socioculturel de l'enfant et d'un réemploi systématique.

1 -Exercices oraux

Leçons et exercices construits autour de dialogues en situation permettant l'expression spontanée, correcte avec utilisation de supports audio- visuels. Thèmes concrets choisis dans la réalité africaine (géographie

humaine, sociale, historique).

Horaire: 3 heures 30.

- 2 séances de présentation de 30 minutes chacune: 1 heure ;
- 2 séances de fixation de 30 minutes chacune : 1 heure
- 2 séances d'exploitation de 30 minutes chacune: 1 heure ;
- 2 séances de récitation de 15 minutes chacune : 0 heure 30.

2. -Exercices écrits-rédactions

Exercices écrits en application des exercices oraux permettant l'initiation et l'entraînement à l'expression écrite libre et correcte.

Horaire: 1 heure 30.

- 2 séances d'exercices écrits de 15 minutes : 0 heure 30.
- 2 séances de rédaction de 30 minutes chacune : 1 heure.

Grammaire

Etude des fonctions grammaticales par groupe de mots. Eviter l'étiquetage formel, donner à l'élève des habitudes grammaticales, ossature de l'expression orale et écrite.

Faire saisir intuitivement la structure de la phrase par le rythme et l'expression plus que par l'analyse réfléchie. Supprimer tout apprentissage formel de règles.

Progression

- Reconnaissance de la phrase ;
- Fonction-verbe ; fonction-sujet ; fonction complément
- le nom comme chef de groupe - le genre et le nombre -l'article et l'adjectif comme satellite du nom.

Horaire: 30 minutes

1 séance de grammaire de 30 minutes : 0 heure 30.

4. -Conjugaison

Exercices oraux de conjugaison permettant la découverte des formes verbales par l'élève dans la langue parlée. On fera utiliser la forme négative et la forme interrogative.

Exercices écrits en application directe

Temps: Présent, futur, passé composé de l'indicatif.

Verbes: Etre -avoir.

Verbe du 1er groupe

Verbes : faire -aller -venir et quelques autres verbes usuels.

En fin d'année, on apprendra le sens relatif du présent, du passé et du futur par usage de la représentation linéaire du temps.

Horaire: 1 séance de conjugaison de 30 minutes : 0 heure 30-

Orthographe

Apprentissage de l'orthographe par l'intuition et l'usage.

Textes de dictée (20 à 25 mots) et d'autodictée (une dizaine de mots) choisis pour la valeur d'usage des mots et des accords en tenant compte de la place relative de ces éléments dans les échelles de fréquence, et en liaison avec les leçons de grammaire, de conjugaison, de langage et de lecture.

On apprendra à copier par syntaxiques.

Horaire: 2 séances d'orthographe de 30 minutes dont 1 d'étude systématique de l'orthographe.

CALCUL

a) Horaire :

4 heures 30 minutes par semaine

2 séances de 30 minutes chacune par jour et

1 séance de 30 minutes le samedi.

b) Programme :

a) ARITHMETIQUE :

- Numération

Révision des nombres de 1 à 10, de la dizaine, des nombres de 10 à 20, de 20 à 99. La numération de 100 à 199, de 200 à 999. Le nombre 1.000.

La numération de 1.000 à 10.000.

Opérations.

- Sens et pratique de l'addition et de la soustraction

- Sens et pratique de la multiplication : table de multiplication -Sens et pratique de la division (en se limitant au cas où le diviseur à 2 chiffres).

Application :

A la résolution de problèmes très simples (gains, dépenses, prix d'achat, valeur d'une part...)

b) CALCUL MENTAL

Comptage de 2 en 2, de 4 en 4, de 3 en 3, de 5 en 5. Addition des nombres dont le total est inférieur à 20.

Addition et soustraction de deux nombres représentant un nombre exact de dizaines (le total ou le plus grand nombre étant inférieur à 100). Addition et soustraction d'un nombre, d'un chiffre à un nombre de deux chiffres. Table de multiplication :

contrôle régulier, en vue d'obtenir une connaissance aussi parfaite que possible).

c) SYSTEME METRIQUE

Etude des unités usuelles du système métrique en liaison étroite avec l'étude de la numération. Notion concrète de chacune de ces unités, leur utilisation pratique dans la mesure de grandeurs communes (prix, longueurs, poids, capacités).

d) GEOMETRIE.

Etudes de figures géométriques simples, par l'observation, le dessin, le pliage, le découpage. Emploi de la règle, du double-décimètre, de l'équerre. Ligne droite, ligne brisée, ligne courbe.

Notion d'angle : angle droit, angle aigu, angle obtus, verticale, horizontale, oblique. Présentation du triangle, du carré, du rectangle.

Etude concrète de leur périmètre -calcul du côté du carré, d'une dimension du rectangle, d'un côté du triangle, quadrillage d'un rectangle, d'un carré. Notion de surface. Observations du cube.

HISTOIRE

Au cours élémentaire 1 ère année, l'enfant, de 8 à 9 ans, commence à peine à organiser les structures temporelles. Il a certes une idée approximative d'une différence d'âge entre lui-même et ses parents, entre ses parents et ses grands-parents, il est encore incapable d'établir une échelle de l'évolution progressive du temps à travers les siècles. C'est pourquoi à ce niveau, l'histoire sera conçue comme une succession de récits simples et concrets, consacrés aux grandes figures et aux épisodes les plus marquants de notre passé national et s'appuyant, lorsque cela sera possible, sur des documents ou sur des vestiges historiques.

On se bornera à présenter aux enfants des épisodes historiques indépendants les uns des autres, à leur donner un aperçu de quelques événements qui font saillie et qui sont susceptibles de leur procurer des idées justes et nettes sur une époque déterminée.

La leçon d'histoire sera une leçon de morale, de civisme et de patriotisme: elle fera appel à la sensibilité de l'enfant et à son imagination, à son jugement, mais aussi à son goût, du merveilleux.

Elle permettra d'établir des oppositions, des différences et des analogies entre les conditions actuelles de vie et celles du passé dégagant de ce fait, petit à petit, la notion de progrès.

C'est pourquoi, au début de cet enseignement, il ne faut pas écarter systématiquement les légendes; certaines d'entre elles peuvent révéler, outre les qualités et les défauts de quelques héros, la civilisation et les moeurs d'une époque donnée.

En résumé, l'enseignement de l'histoire à ses débuts sera vivant, anecdotique intuitif et pittoresque. Elle sera conduite de façon à développer l'esprit critique de l'enfant et le sens de la relativité des valeurs et des civilisations.

Horaire: une leçon de 30 minutes par semaine.

THEMES D'ETUDES

1° Idée du temps :

1. Age des élèves, des maîtres, des parents, de vieillard~ connu" des enfants ;
2. Histoire de la famille de chaque élève : notion d'arbre généalogique individuel ;
3. Arbre généalogique d'une famille bien connue (travail présenté sous forme d'enquête).
2. Histoire de l'école ou du groupe scolaire :
4. Sa création, ses premiers maîtres, son extension. Ces enquêtes doivent servir à l'établissement d'une monographie de l'école ou du groupe scolaire.
5. Histoire du village ou du quartier (après enquête) :
6. Origine (circonstances de sa création et formation)
7. Développement et transformation :
8. A la découverte des vestiges du passé local (monuments, ports, mosquées, églises, cimetières, tatas, champs de bataille, places publiques, arbres à palabre, objets, musées, etc.) suivant l'importance qu'ils ont dans l'histoire locale.
9. Organisation sociale du village ou du quartier, cette étude sera menée de façon critique.
10. Les habitants du village ou du quartier (ethnies) ;
11. Le baptême aujourd'hui et hier ;
10. Histoire de la circoncision (présent et passé) ;
11. Les séances de lutte (présent et passé)
12. Le mariage (présent et passé) ;
13. Les funérailles (présent et passé) ;
14. De la nécessité du respect de la loi sur les cérémonies familiales.
15. Histoire de l'arrondissement ou de la commune :
16. Histoire des principaux chefs de village ou maires ;
17. Formation et évolution de l'arrondissement ;
18. Histoire du chef- lieu ;
19. Histoire des principaux personnages locaux (chefs de cantons et de provinces) ;
20. La commune ou le département: évolution historique (ce thème sera présenté en 3 leçons).

GEOGRAPHIE

Horaire: leçon de 30 minutes par semaine.

Thème d'étude

Observation et explication de certains phénomènes géographiques :

1. Le jour et la nuit.
2. La rotation de la terre: la terre est ronde, elle tourne.
3. Les points cardinaux: l'orientation de la mosquée.
4. Comment s'orienter ? la boussole.
5. Découverte et explication du climat :(Le temps qu'il fait..., température, vents, pluie...)
6. La saison: saison sèche et saison des pluies.
7. L ' eau dans la nature :(Puits, marigots, mares, lacs.)
8. Sources, rivières, fleuves, mer.
9. Le relief autour de mon village :
10. Plaine, cuvette, vallée, colline, plateau, dunes.
11. L' homme et les activités traditionnelles (à faire après enquête à partir des réalités locales) :
12. La cueillette.
13. La pêche et la chasse.
14. L'élevage.
15. L'agriculture.
16. L'artisanat.
17. Le commerce.
18. Découverte du milieu environnant :

19. Plan de l'école.
20. Plan de ma maison.
21. Plan de mon quartier ou du village.
22. Voies de communications locales :
 21. Sentiers et pistes.
 22. La route nationale ou départementale.
 23. Le chemin de fer.
 24. Les communications fluviales.

SCIENCES D'OBSERVATION ET EDUCATION SANITAIRE

Horaire: 1 heure 15 minutes hebdomadaire.

2 séances de 30 minutes et 1 de 15 minutes par semaine.

PROGRAMME

I. -Notre corps: Fonctionnement.

J'ai faim -j'ai soif- je mange - je bois- les aliments- l'eau potable

1° Nourriture

régularité; quantité ;variété ;attitude.

2° Respiration

- respiration par le nez
- air pur; exercices physiques ;
- liberté de mouvements.

3° Le sang

- pansement (propreté) ;
- cicatrisation.

4° Péril fécal: conseils pratiques.

5° Propreté du corps: conclusion - le savon.

II. Les plantes.

- étude d'une plante cultivée à l'école (cycle complet) germination, développement, floraison, etc.), cette étude sera étalée sur toute l'année scolaire ;
- étude des quelques plantes familières)
- étude d'un arbre familier ;
- toutes les plantes ne sont pas bonnes à manger (exemples locaux fruits verts) ;
- étude d'un animal familier élevé à l'école (mouton, poule, chèvre, etc.)

III. Les animaux.

- Un insecte nuisible, vecteur de maladie: une mouche ou un moustique (pas d'étude exhaustive) ; protection des aliments (garde-manger, moustiquaire) beaucoup d'animaux sont dangereux (rat, serpent, etc.)
- l'hivernage, les eaux naturelles.

IV -La nature a besoin d'eau.

- moyens qu'ont les hommes d'utiliser l'eau, de s'en procurer {pluie, marigot, robinet, puits etc.) .
- le coton (vêtements légers),

V. Pour nous vêtir.

- la laine vêtements lourds
- le cuir (chaussures) ;
- propreté des vêtements

VI. Pour nous abriter: étude de quelque matériaux, locaux

- les tiges de mil :
- le chaume
- le bois :
- l'argile, le banco :

- une pierre, une brique:
- propriété de la classe, de la cour, de la maison.
- comment balayer :
- les ordures, la corbeille à papier, la poubelle ;
- place des animaux domestiques dans la maison (fumier. Etc.).

VII. -Les outils des travailleurs: deux ou trois outils les plus usuels à étudier à partir d'une liste proposée à titre indicatif.

DESSIN ET ACTIVITES MANUELLES

Horaire: leçon de dessin de 45 minutes

Une leçon d'activités manuelles de 45 minutes

Programme :

1°) Activités d'observations :

Exercices réalisés d'après des modèles vivants, des éléments végétaux ou des objets au moyen de techniques variées, de préférence indélébile. Modelage d'observation. Exercices de mémoire portant sur un ou plusieurs éléments, sur leurs caractéristiques et sur leur situation respective; ces exercices ne donneront pas toujours lieu à une réalisation dessinée ou peinte.

2°) Activités de création :

Exercices de création libre.

Exercices de création pour un thème.

Jeux graphiques. Acquisition de nouvelles techniques d'expression.

Apprentissage de la décoration; les jeux de fond, le décor des frises.

Notions concernant les principes, superposition, symétrie.

Activités manuelles, réalisation d'objets plats en carton et papier, broderie plate, tressage de matériaux divers (sisal-rotin, ficelle), tissage de perles. de laine et de coton (toile) lainage d'objets simples déjà construits, animation de volumes déjà construits, par la couleur, par le collage de matériaux divers, construction de volumes, poterie.

3°) Activité d'initiation esthétique :

Présentation d'épreuves ou de reproductions

D'oeuvres tirées du patrimoine artistique africain et universel. Stimulation de jugement esthétique.

ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

a) Les Objectifs pédagogiques

A partir de 8 ans, l'éducation physique à l'école primaire prendra la forme d'une initiation sportive Elle se fera exclusivement sous forme jouée, en utilisant la compétition par équipe comme motivation essentielle. Il s'agira de jeux sportifs adaptés à l'âge des élèves, tant dans la forme que dans les règles et la durée.

Pour éviter toute spécialisation prématurée et assurer la formation générale, tous les élèves' pratiqueront successivement tous les sports inscrits au programme.

b) Les moyens pédagogiques

Le procédé de la compétition multiple par équipes.

Dans la classe, les élèves seront divisés en équipes de six. Les équipes regroupées par trois, constitueront des unités de travail (18 élèves).

Ce nombre de 18 permet :

a) un entraînement rationnel sur chaque atelier;

b) un système de compétitions où chaque équipier remplit à son tour le rôle de joueur ou les fonctions d'officiel.

Il est recommandé de faire des équipes de valeur homogène dans une même unité de travail.

Chaque sport sera pratiqué sous forme de tournoi, entre les trois équipes d'une même unité, chaque équipe assurant successivement le contrôle ou l'arbitrage du match opposant les deux autres.

Les différents tour nois possibles sont :

- les tournois de course d'endurance;
- les tournois de course de relais;
- les tournois de course de vitesse;
- les tournois de course d'obstacle;
- les tournois de saut en hauteur;
- les tournois de saut en hauteur;
- les tournois de saut en longueur;
- les tournois de triple saut;
- les tournois de football;
- les tournois de hand-ball;
- les tournois de basket-ball ;

Les instructions propres à chaque tournoi seront données dans une circulaire d'application.

4°) Compétitions sportive inter-écoles :

Les compétitions sportives inter-écoles se dérouleront le mercredi matin dans le cadre des activités programmées et contrôlées par l'Union des Associations sportives scolaires et universitaires (U.A.S.S.U.), auxquelles les écoles devront être affiliées.

Ces compétitions se dérouleront exclusivement entre écoles voisines, constituant une zone d'activité sportive. La zone sera composée d'environ quatre à huit écoles.

Une réunion des directeurs d'écoles de la zone désignera l'enseignant «responsable coordinateur » de la zone d'activités sportive.

COURS ELEMENTAIRE

Education musicale: 4 leçons de 15 minutes par semaine.

-Chants simples appris par audition, à l'unisson, à deux ou plusieurs voix avec utilisation d'instruments simples (flûte, kora, balafon , tam-tam)... Etude de l'hymne national et du chant de la jeunesse.

-On veillera, comme dans les deux années précédentes, à la compréhension du chant et à la netteté du rythme.

COURS ELEMENTAIRE 2ème ANNEE

(C.E.2.)

1) Morale, Instruction civique et éducation sanitaire

a) Morale

1° Horaire: 2 séances de 15 minutes par semaine.

2° Programme :

Au C.E.A., l'éducation morale aura pour but de consolider chez l'enfant les bonnes habitudes acquises au C.I. et C.P. et de développer chez lui le sens des devoirs étudiés au C.E.I. Les bons comportements, les élans de coeurs seront renforcés.

b) Instruction civique :

10 Horaire: 2 séances de 15 minutes par semaine.

2) Programme :

Les cadres de la société traditionnelle.

- la grande famille traditionnelle africaine au Sénégal;
- le devoir de solidarité et d'hospitalité, d'entraide, d'assistance, le sens de la dignité;
- le partage des responsabilités et la division du travail;
- la hiérarchie du groupe: le chef, conseil des anciens, l'égalité entre tous les hommes;
- adaptation des structures traditionnelles et l'évolution vers la démocratie:
- le citoyen : les devoirs du citoyen envers la collectivité
- le patriotisme et son expression: (aimer sa patrie; la défendre au péril de sa vie; la développer par son action productive, en enrichir le patrimoine culturel, lui rester fidèle, la faire connaître et aimer; respecter ses intérêts et ses institutions, participer à la vie publique, faire preuve de conscience professionnelle, éviter le gaspillage, faire preuve de probité et de discipline, avoir l'esprit de sacrifice, avoir le respect de la chose publique, etc.);

- l'amour du prochain, l'esprit de tolérance, protection de la femme, de l'enfance, de la vieillesse.
- Respect des biens publics.
Droits du citoyen ;
- libertés fondamentales (opinions, expression, réunions, organisation, droit de protection de sa personne et de ses biens);
 - droit à la sécurité;
 - droit à l'assistance;
 - droit à l'instruction, à l'éducation, à l'information et au travail rémunéré;
 - droit électoral;
 - droit au respect de la personne et de sa dignité.
- c) Education sanitaire :
- ma santé et celle des autres;
 - prévention routière.

II. -LECTURE

Horaire: 5 heures par semaine comprenant 4 séances de 30 minutes et 4 séances de 45 minutes; la dernière séance de la semaine devant être une séance de lecture suivie ou récréative afin d'incliner nos enfants au goût et à la joie de la lecture personnelle.

2° Programme :

Quatre textes écrits dans une langue simple et claire autour de sujets susceptibles de stimuler chez l'enfant la réflexion et le besoin de s'exprimer.

Un texte hebdomadaire de lecture récréative emprunté à un bon auteur.

Lecture silencieuse suivie de questions d'intelligence.

Explication de mots dont la connaissance peut favoriser la compréhension du texte.

Lecture dialoguée chaque fois qu'il est possible de le faire.

Interprétation de l'image qu'illustre le texte. Lecture à haute voix, courante et naturelle. Lecture par le maître de textes récréatifs.

Ces lectures donnent lieu à des comptes rendus, à des résumés de textes, à des rédactions portant sur l'étude des personnages et le dénouement de l'histoire. Une bibliothèque de classe sera constituée en vue de faire naître et de développer chez l'enfant le goût de la lecture.

III. -ECRITURE

Horaire : 0 h 30 par semaine en une seule séance.

Programme :

Ecriture moyenne et fine.

a) Etude systématique par famille des minuscules, puis des majuscules en cursive simplifiée .

Etude par familles de lettres (minuscules puis majuscules puis majuscules de l'écriture script).

b) Application des notions acquises :

- disposition de paragraphe (retrait au début de la première ligne, coupure des mots à la fin des lignes, ponctuation);
- présentation de divers exercices (traits, marges, encadrements, alignements verticaux);
- inscription des mots sur un dessin.

IV. -LANGUE FRANÇAISE

1° Horaire: 7 heures par semaine.

Etude du français oral et écrit.

Améliorer, selon les techniques des langues vivantes, les moyens d'expression de l'enfant. Créer les situations motivantes qui lui permettent d'extérioriser spontanément ses idées, ses émotions et ses sentiments. Conjuguer harmonieusement et intimement chez lui le désir de communiquer et l'effort de parler en français.

Le souci majeur a été le renforcement des exercices écrits et l'accent mis sur les classes de conversation et les exercices de rédaction.

2° Vocabulaire :

a) Horaire: 2 h 15 par semaine :

I séance de présentation de 30 minutes;

I séance de fixation-radio de 15 minutes;

I séance d'étude structurale de 30 minutes;

I séance d'exercices structuraux de 15 minutes;

I séance d'étude lexicale de 30 minutes;

I séance d'exercice, lexicaux de 15 minutes.

b) Programme :

La leçon de vocabulaire au C.E.2 partira d'un texte court et bien choisi et aura le caractère d'une classe de conversation au cours de laquelle on insistera surtout sur l'étude des mots et des constructions syntaxées qu'ils entraînent dans la phrase. On introduira progressivement et à petites doses les notions de synonymes qui seront réemployés pour être mieux fixés.

Le maître emploiera et fera employer le mot nouveau dans plusieurs contextes permettant de servir le sens et les conditions d'emploi. Il aura recours pour cela à des exercices lexicaux appropriés au niveau des élèves. Dans l'ensemble lexical que représentent les textes, le maître ne choisira que ce qui est usuel et nécessaire à l'expression de l'enfant. Il devra lier l'acquisition du vocabulaire et l'expression personnelle de l'enfant.

L'utilisation des centres d'intérêt facilitera l'établissement d'une programmation.

La leçon de vocabulaire choisie, en matière d'application d'un exercice écrit au cours duquel l'élève emploiera dans des phrases les mots et expressions les plus propres à enrichir son expression écrite.

3° Conversation.

a) Horaire: 1 heure par semaine comprenant 2 séances de 30 minutes chacune.

b) Programme :

Partir d'images filmées ou statiques, de lectures récréatives, de récits, de dialogues, de tout autre prétexte de conversation pour faire parler les élèves; l'observation, le raisonnement, l'imagination, la sensibilisation de l'enfant seront à tout moment sollicités comme moteur de la réflexion. Le but de la classe de conversation sera de favoriser la communication entre élèves, le maître jouant le rôle d'arbitre et de guide discret.

4° Grammaire.

a) Horaire :

1 heure par semaine comprenant

2 séances de 30 minutes.

b) Programme :

Observer l'élément grammatical dans son groupe fonctionnel. Par jeu de substitution au sein de la phrase, le maître donnera un grand nombre de mots et d'expressions pouvant remplir la même fonction dans cette phrase.

Amener ainsi l'élève à une compréhension intuitive de la fonction avant de donner celle-ci.

Cette étude sera conçue non comme un enseignement grammatical prenant la forme d'une récitation de règles abstraites et théoriques à apprendre par coeur mais comme un entraînement grammatical.

La recherche toujours orale sera guidée par le maître qui devra revenir fréquemment aux notions acquises au cours élémentaire

1ere année.

Ne confier à la mémoire que les mécanismes de construction et les règles de syntaxes et d'accord. Il est indispensable d'avoir automatisé le modèle syntaxique avant d'énoncer éventuellement la règle correspondante.

Le résumé de grammaire sera donc parfois toléré, mais il faudra lui préférer les exercices oraux et écrits échelonnés dans leurs difficultés et contrôlés.

Progression :

- La phrase: segmentation d'un texte, type de phrase;
- La phrase: décomposition en termes, nombre de termes;
- La phrase: l'ordre des termes dans la phrase;
- Le verbe s'accorde avec le sujet.

Révision :

- Le verbe et ses compléments ;
- le complément d'objet direct:
- Le complément circonstanciel:
- Révision de l'ensemble du verbe: rapport entre les termes dans la phrase simple;
- Le groupe nominal: sa place dans la phrase simple;
- Le nom chef de groupe;
- Les déterminants;
- L'adjectif épithète;
- Le nom, complément du nom;
- Les pronoms personnels remplacent le nom et le groupe nominal.

5° Conjugaison :

a) Horaire: 0 h 30 en 1 séance.

b) Programme :

Etude des verbes d'action les plus usuels pris parmi les verbes de grande fréquence.

Conjugaison de ces verbes au présent, au futur, au passé composé, à l'imparfait et au passé simple de l'indicatif, au présent du conditionnel, du subjonctif et de l'impératif.

On partira d'une révision du présent, on étudiera le passé composé à partir de l'auxiliaire avoir .

Exercices écrits hebdomadaires de contrôle.

Tous les temps de conjugaison seront appris en contexte, c'est-à-dire que le verbe sera toujours conjugué dans une phrase complète. Dans le cas du présent du conditionnel et du subjonctif, ses phrases devront donner une idée complète des conditions d'emploi :elles devront constituer en une structure contraignante, par exemple :

Il faut que tu viennes ce soir. «Structure contraignante: il faut que»

A noter que les conditions d'emploi des temps sont souvent aussi importantes que leurs formes verbales.

La technique des exercices et de transformation aidera combien l'acquisition des automatismes d'emploi et la mémorisation des formes de conjugaison.

Utiliser la forme négative et la forme interrogative, varier l'ordre des groupes fonctionnels dans la phrase conjuguée. En résumé, l'étude de la conjugaison et celle de la grammaire ne sont pas distinctes mais complémentaires et parfois simultanées.

6° Orthographe :

a) Horaire : Séance de 30 minutes dont une de contrôle.

b) Programme :

L'étude de l'orthographe des mots se fera occasionnellement en lecture; 1 séance hebdomadaire d'acquisition sera consacrée dans le cas d'une dictée préparée à l'étude de la graphie des mots et d'une règle importante d'accord grammatical.

Dans les techniques de préparation à l'orthographe d'usage, le maître sera avec les élèves, les séries analogique (exemple: les mots féminins en ée) ne comportant que très peu d'exceptions. Pour la préparation à l'orthographe grammaticale, on pourra donner à l'élève l'habitude de retrouver une terminaison en mettant le mot préalablement au pluriel ou au féminin, exemple: pour l'orthographe du mot «compris» dans «il a compris la leçon», l'élève passe par «la leçon est comprise».

Une séance hebdomadaire de dictée de contrôle aura pour objet de vérifier une ou deux acquisitions précises. On n'hésitera pas à faire porter le contrôle de l'acquisition, soit sur l'orthographe d'usage, soit sur l'orthographe grammaticale qui est plus importante.

On pratiquera parfois des contrôles limités sous forme de dictée à tous.

L'enseignement de l'orthographe aura pour but, par delà l'acquisition de la graphie et des règles d'accord

des mots, de développer en toutes circonstances l'attention de l'élève qui écrit.

Le maître n'hésitera pas à fournir à l'enfant des recettes qui lui permettront de différencier certains homonymes (et -est, son -sont) et de distinguer l'infinitif du participe passé.

Dans ce dernier cas, il sera bien d'habituer l'enfant à substituer à l'infinitif du premier groupe d'autres infinitifs des autres groupes.

Le maître ne devra jamais oublier que la maîtrise des mécanismes de lecture est un préalable à l'apprentissage de l'orthographe.

7° Rédaction :

a) Horaire :

2 séances, l'une de 30 minutes pour la préparation et les travaux dirigés, l'autre de 5 minutes pour le devoir et le compte-rendu (à raison d'un sujet par quinzaine).

b) Programme :

-1 séance de 30 minutes sera consacrée à la recherche d'idées: un texte ou une gravure ou un récit ou un article de journal servira de point de départ à une conversation au cours de laquelle les idées exprimées seront retrouvées, classées et discutées.

Les élèves seront entraînés à enchaîner d'autres idées et à articuler les parties d'un récit, à partir d'une histoire commencée, d'une trame à moitié tissée. Les travaux seront lus. L'effort de l'enfant sera orienté vers l'enchaînement des idées: l'exercice de rédaction portant sur le fond plus que sur la forme.

La 2e partie de cette séance sera réservée à l'apprentissage des techniques rédactionnelles : l'art d'introduire et de conclure, la mise en relief d'un trait descriptif, la manière d'exprimer la certitude ou l'incertitude, le souhait ou l'ordre, la pitié ou le dégoût, la reconstitution de textes. Pour ce faire les exercices de modulation et de transposition seront utilisés: l'enfant sera invité à partir d'un modèle qu'il a sous les yeux à raconter la même histoire ou à décrire la même scène; d'une autre personne ou dans la perspective d'un sentiment différent. Les ressources fournies par l'initiation des bons auteurs, l'étude des temps de conjugaison et des mots en vocabulaires seront utilisées dans des exercices de construction de phrases et de paragraphes.

Une séance d'application et de compte-rendu de devoir écrit, de 45 minutes par quinzaine.

Le sujet sera puisé dans le centre d'intérêt.

Aucun plan type ne sera proposé à l'élève On se contentera d'éclairer l'énoncé du sujet qui devra autour du même thème principal, comporter des variations du point de vue des actions du personnage. A travers les rédactions, le maître permettra au tempérament et à la sensibilité des enfants de se manifester.

Texte libre une fois par mois. L'un des textes enrichis par la classe entière sera copié dans le cahier d'honneur.

8° Récitation :

a) Horaire: 0 h. 30 minutes par semaine comprenant 2 séances de quinze minutes.

b) Programme :

Récitation expressive de poésies simples destinées à imprégner l'enfant de bons modèles de langue en vue du perfectionnement de son expression orale et écrite! On utilisera les techniques de reconstitution de textes.

La récitation servant à l'éducation du sentiment esthétique chez l'enfant sera liée à toutes les disciplines susceptibles de créer dans la classe une ambiance esthétique favorable à une bonne imprégnation, à une lecture expressive et rythmée, à une diction claire, un débit raisonnable et une intonation variant avec la nature des idées et des sentiments.

La valeur des textes à réciter sera indéniable : le maître se gardera de choisir des textes limpides mais puériles ou de belles oeuvres hermétiques. La poésie doit susciter l'émotion chez l'enfant. Elle doit stimuler

son imagination créatrice et le goût du beau.

N .B. Compte tenu des difficultés qu'éprouvent les maîtres à trouver de bons textes de récitation, une liste d'une trentaine de textes leur sera proposée chaque année à titre indicatif par un groupe d'inspecteurs.

V -CALCUL

1° Horaire: 5 heures par semaine.

1 heure par jour en une séance.

2° Programme :

a) Arithmétique :

Numération: Révision du programme du C.E.I.

Poursuite de l'étude de numération acquise au C.E.I. Leurs applications à la résolution des problèmes simples à caractère pratique: gain, dépenses, économie, prix d'achat, prix de revient, -prix de vente, bénéfice, perte, partage en deux parts inégales, tant de plus, tant de moins, une des parts double, triple ou quadruple de l'autre ou bien moitié, tiers, quart de l'autre).

b) Calcul mental:

Ajouter 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, (10-1), II, (10 + I), 12.

Addition de deux nombres représentant un nombre exact de dizaines (le plus grand étant inférieur à 100).

Soustraire 2, 3,4, 5,6, 7, 8,9, 10 (10- I), II (10+ I), 12.

Soustraction de deux nombres représentant un nombre exact de dizaines (le plus grand étant inférieur à 100).

Multiplication par 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 100, 1000.

Trouver le carré des nombres 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.

Division par 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 100, 1000.

c) Géométrie :

Etude des figures géométriques simples par l'observation, le dessin, le pliage, le découpage: emploi de la règle, du double décimètre, de l'équerre.

- ligne droite, brisée, courbe;
- notion d'angle, angle droit, angle aigu, angle obtus, verticale et horizontale, lignes parallèles;
- le carré: étude, calcul du périmètre;
- calcul du côté du carré, calcul d'une dimension du rectangle;
- calcul de la surface du rectangle et du carré;
- observation et présentation de la circonférence.

d) Système métrique :

- le mètre - le décimètre
- le litre, le dam
- le g, le dag
- Révision
- l'hectomètre, la centaine de mètres
- l'hectogramme, la centaine de grammes
- l'hectolitre, la centaine de litres
- Révision
- le Km, 1.000 m
- le Kg, 1.000 g
- la tonne, 1.000 kg
- Révision
- km, hm, dam, m
- kg, hg, dag, g
- hl, dal ,l
- kilo, hecto, déca
- le quint al, la tonne

- le dm
- le cm
- le mm
- le m²
- dm²
- le cm²
- les mesures de surface; ,
- l'heure, la minute
- quelle heure est- il
- la semaine, les jours
- l'année, les mois
- Révision

VI -HISTOIRE

Horaire: 1 leçon de 45 minutes par semaine

1 leçon de 30 minutes tous les 15 jours

2° Programme

Thèmes d'études

I -Le progrès

I. Alimentation ;

2. Chasse et pêche ;

3. Le feu ;

4. L'agriculture ;

5. L'élevage ;

6. Formation des communautés humaines ;

7. L'apparition de la religion ;

8. L'apparition de l'art.

II. -Mon pays

Tous les royaumes étudiés dans ce chapitre le seront sous forme d'une présentation simple qui ne mettra en valeur que les principaux évènements et les personnages les plus marquants, ainsi que l'étude des structures politiques, économiques, sociales et culturelles approfondie sans perdre de vue que cette étude sera approfondie au C.M.

a) Les premiers royaumes sénégalais

9. Le Tékrou

10. Le Walo ;

11. Le Fouta Toro.

b) Le Sénégal dans les empires noirs :

12. Le Sénégal dans l'empire de Ghana ;

13. Le Sénégal dans l'empire de Mali

14. Le Sénégal dans l'empire de Gao

c) Du Grand Djolof au\ royaumes successeurs ;

15. Le Grand Djolof jusqu'à la bataille de Danki ;

16. Le Cayor ;

17. Le Baol ;

18. Le Sine ;

19. Le Saloum ;

20. Le Djolof après Danki ;

21. Le Walo après la dislocation du Djolof.

d) Les royaumes de la Casamance et de la Haute-Gambie

22. Les royaumes Diolas de Casamance ;

23. Les royaumes mandingues de Casamance ;
24. Le royaume Ugoye de Haute-Gambie ;
25. Le royaume de Boundou de Haute-Gambie.

VII. -GEOGRAPHIE

1° Horaire :

- 1 leçon de 45 minutes par semaine ;
- 1 leçon de 30 minutes tous les 15 jours.

2° Thèmes d'étude

I. -Notions générales.

I. Comment s'orienter ?

2. Le plan du village ou du quartier

3. La carte (construction, lecture).

II. -Ma région (étude sous forme de monographie).

-Présentation humaine et physique.

4. La carte de ma région: limite, étendue, découpage.

5. La population de ma région (origine, ethnies, langues et religions)

6. Ma région: les activités de l'homme -agriculture, pêche, élevage, (privilégier l'activité dominante dans la région).

7. Les eaux de ma région: puits, marigots, lacs, rivière, fleuves et mer .

8. La végétation et les sols de ma région.

III. -Protégeons notre région

9. Protection de la nature (faune, flore et sol) ;

10. Lutte contre les feux de brousse.

11. Reboisement.

IV- Villes et communications

12. Les agglomérations de ma région.

13. Les voies de communication.

14. Les problèmes de ravitaillement.

15. Le commerce et les grands courants d'échanges régionaux.

V. -Ma région: (dans le Sénégal 6 à 7 leçons).

16. Allons, à l'aide de la carte d'une région à une autre, d'une localité à une autre du Sénégal.

VI. -Découverte du milieu environnant

17. Le plan de l'école

18. Le plan de ma maison.

19. Le plan de mon quartier.

VII. -Voies de communications locales .

20. Sentiers et pistes.

21. La route nationale ou départementale

22. Le chemin de fer.

23. Les communications fluviales.

VIII. -OBSERVATIONS

1° Horaire: 1 h 30 hebdomadaire: 3 séances de 30mn chacune

2° Programme :

I. -Le corps humain

1° La peau.

a) la peau nous protège ;

b) la peau: observation externe (poils, pores, etc.) ;

c) la propreté de la peau et des cheveux ;

d) les maladies de la peau: gale, teigne.

Etude d'une maladie observable de la peau ;

2° Les organes des sens (observation externe, recommandation d'hygiène de prévention) :

- a) l'oeil ;
- b) l'oreille ;
- c) le nez - utilisation du mouchoir ;

3° Etude du paludisme et de deux ou trois maladies :

Mesures préventives.

-le maître saisira toutes les occasions (épidémie par exemple) pour traiter plus spécialement telle ou telle maladie).

II- Les plantes

I. L'observation d'une plante cultivée à l'école: arachide, niébé, etc. ses différentes parties).

2. Un arbre fruitier: le manguier.
3. Une plante à tubercule (le manioc).
4. Une plante à feuille comestible (la salade, le chou).
5. Une plante à tige comestible (canne à sucre).
6. Etude de la graine et de la germination.
7. Conclusion; cycle complet de développement d'une plante.
8. Utilisation des plantes (légumes et fruits) dans l'alimentation : conservation, cuisson, précautions.

III- Les animaux: Etude de deux ou trois animaux de la liste: mode de vie, régime, etc.

I. Le chat ou le chien.

2. Le mouton (ou la vache - le lait

3. Le cheval (ou l'âne).

4. Le lapin.

5. La poule et l'oeuf.

6. Un poisson.

7. Utilisation des animaux par l'homme (travail, transport, alimentation, vêtement).

8. La viande, le lait, l'oeuf : cuisson, conservation, précaution ;

9. Les animaux sauvages: protection de la faune, technique de chasse et de pêche.

IV- Quelques produits alimentaires

I. Le pétrole et l'essence

2. La lampe tempête ou la lampe électrique

3. Les allumettes.

4. Le fourneau malgache - le charbon de bois

5. Le fourneau à gaz, le gaz.

6.. L'électricité -utilisation et précaution à prendre.

IX. -Education musicale.

1° Horaire: 4 leçons de 15 minutes par semaine.

2° Programme :

Chant simple appris par audition, à l'unisson, à deux ou plusieurs voix avec utilisation d'instruments simples (flûte, kora, balafon).

Etude de l'hymne national.

-On veillera, comme dans les deux années précédentes, à la compréhension du chant et à la netteté du rythme.

X. -Dessin et activités manuelles.

1° Horaire :

1 leçon de dessin de 45 minutes

1 leçon d'activités manuelles de 45 mn par semaine.

2° Programme :

a) Acquisition de connaissances élémentaires

Notions essentielles concernant les lignes, les valeurs, les couleurs, les volumes – petits exercices d'application.

b) Activités d'observation.

Notions essentielles concernant le schéma, la forme enveloppante, le caractère, la mise en page.
Acquisition d'une simple évaluation des directions et des proportions, des rapports entre les valeurs et les couleurs.

On évitera d'accorder une part trop importante à la théorie

Les exercices seront réalisés d'après les modèles vivants des éléments végétaux ou des objets. On accordera la préférence à de modèles de faibles reliefs et l'on s'efforcera d'éviter les problèmes occasionnés par la perspective.

Familiarisation avec la notion d'espace :

diminution progressive des dimensions du fait de l'éloignement, changement d'aspect des formes selon l'angle de vision. Ce premier contact avec la perspective ne doit pas donner lieu à des exercices de traduction directe : on préférera illustrer cette courte théorie par des exemples concrets, quitte à demander par ailleurs aux élèves de mettre en évidence les phénomènes perspectifs au moyen d'exercice de création (voir plus loin).

Exercices de mémoire (voir programme au C.E.I).

Modelages d'observation

c) Activités de création :

Exercices de création libre.

Jeux graphiques, colorés et plastiques.

Jeux visant à l'acquisition du sens de l'espace.

Apprentissage de la décoration. Le décor du carré, application: le carrelage céramique.

Notions concernent le décor géométrique.

Notions de stylisation, exemple du patrimoine artistique universel. Petits exercices d'application. Activités manuelles: emploi des matières plastiques, du tissu-patchwork simple, sur fil de fer, du carton ondulé etc. broderie en volume; réalisation d'objets en volume par pliage et collage (ex: masque) ; construction des formes articulées ou transformables ; poterie émaillée.

d) Activités d'initiation esthétique :

Présentation oeuvres ou de reproductions d'oeuvres tirées du patrimoine artistique africain et universel.

Stimulant du jugement esthétique.

Notions essentielles concernant l'art sénégalais traditionnel: généralités, divisions géographiques, comparaison d'objets des différentes régions, productions les plus connues.

XI. -Activités physiques et -sportives

1° Horaires : 1 h 45 par semaine (en 2 séances de 60 minutes et 45 mn).

2° Programme: voir C.E.I.

COURS MOYEN

MORALE, INSTRUCTION CIVIQUE ET EDUCATION SANITAIRE

Morale :

1° Horaire: 2 séances de 15 minutes par semaine :

1^{re} semaine: A l'école: maître et élèves:

respect et obéissance ;

2^e semaine: L'ordre et le soin ;

3^e semaine: L'application ;

4^e semaine: La camaraderie, l'entraide scolaire -ses formes, ses excès ;

5^e semaine: Le règlement intérieur de l'école ;

6^e semaine: Le règlement intérieur de l'école (suite) ;

7^e semaine: Le travail à l'école –qualité d'un écolier ;

8^e semaine: La famille -respect et obéissance ;

9^e semaine: Frères et soeurs ;

10^e semaine: Je soutiendrai parents et grands-parents ;

11^e semaine: Le respect de soi- même et d'autrui ;

12^e semaine: La tolérance ;

13^e semaine: La politesse ;
14^e semaine: La sincérité ;
15^e semaine: La discrétion ;
16^e semaine: l'honnêteté ;
17^e semaine: Bonté et charité ;
18^e semaine: La tempérance ;
19^e semaine: L'orgueil et la vanité ;
20^e semaine: La modestie, le vrai mérite ;
21^e semaine: Le travail, pas de sot métier ;
22^e semaine: Le travail bien fait ;
23^e semaine: l'épargne ;
24^e semaine: La responsabilité ;
25^e semaine: L'amour et la protection des animaux ;
26^e semaine: L'amour et la protection des plantes ;
27^e semaine: Devoirs envers soi-même (révision).

Education civique :

1^{er} Horaire: 1 séance de 30 minutes par semaine.

2^e Programme :

La Nation :

- sa définition ;
- expression de l'Etat: le pouvoir politique et administratif ;
- la souveraineté nationale: le drapeau, l'hymne, la devise, le sceau.

La Constitution :

- définition, principe, rôle.

Les organes de la Constitution :

- le pouvoir exécutif: le Président de la République et le Gouvernement ;
- le pouvoir législatif: l'Assemblée nationale.

La Cour suprême.

Le Conseil économique et social.

La Sécurité nationale :

- l'Armée ;
- les forces de sécurité.

Direction de l'économie nationale :

- le budget, les impôts, le plan, les investissements.

Expression, l'égalité de la solidarité et de la fraternité internationales :

- déclaration universelle des droits de l'homme ;
- le jumelage des villes (F. M. V .1.) ;
- la Croix rouge internationale ;
- la coopération internationale ;
- l'O.N.U. ;
- l'O.U.A. ;
- l'Olympisme ;

LECTURE

1^o Horaire: C.M. I: 4 séances de 45 minutes et 1 séance de 60 minutes consacrée aux compte- rendus de lecture ;

C.M. 2 : 4 séances de 45 minutes et une séance de 60 minutes consacrée aux comptes rendus de lecture.

2^o Programme :

Lecture silencieuse suivie de questions portant sur la compréhension du texte et le sens de certains mots et expressions. Appel au récit, au contre-récit, à l'imagination d'une suite de récit.

Le texte de lecture silencieuse correspondra au thème choisi comme centre d'intérêt, mais il peut être lié parfois à la leçon de morale, de silence, d'histoire ou de géographie et donne lieu à l'intervention au résumé, à l'exposé du rapport d'un élève devant la classe.

Lecture à haute voix, courante et expressive. Les passages les plus significatifs seront lus et relus.

Lecture dialoguée chaque fois que le texte se prête à la conversation.

Lecture par le maître, d'un texte récréatif.

Quand le texte est divisible en grandes parties, observer des pauses au cours desquelles par des questions orales, on aidera à la compréhension du récit. La curiosité, l'intérêt et l'esprit critique des élèves seront sollicités et aiguillonnés. Des équipes peuvent être constituées pour exploiter le récit par le dessin, la recherche d'information connexe, l'extrapolation, la rédaction, semi-libre ou imposée.

Lecture silencieuse d'un texte narratif d'une page environ. En 60 minutes, il sera demandé à l'élève de restituer le texte, de répondre à :

- une question portant sur la compréhension du texte ;
- une question portant sur le sens, de deux ou trois mots ou expressions
- une question portant sur la grammaire ou la conjugaison et de rédiger un ou deux paragraphes pour discuter des idées ou des sentiments exprimés, imaginer une suite, un autre dénouement, un contrerécit.

Cet exercice sera écrit et corrigé.

1°) Ecriture :

1 Horaire: C.M. I: 30 minutes en une seule séance. (On tolérera l'utilisation de la pointe «Hic»).

2° Programme :

(Révision de ce qui a été étudié au C.E. 1 et au C.E. 2).

LANGUE FRANÇAISE

1° Horaire.

2° Programme

a) Vocabulaire :

Horaire: C.M. 1 : 2 séances de 30 minutes chacune.

C.M. 2 : 2 séances de 45 minutes chacune.

Au cours moyen la leçon de vocabulaire partira d'un texte court et bien choisi et aura essentiellement pour but d'inciter les élèves à substituer dans l'usage courant le terme juste à l'expression relâché, au mot passepartout

à l'abréviation abusive.

Le texte de vocabulaire sera un extrait d'un bon auteur. Son contenu lexical décidera de la part à faire à l'étude des mots et des expressions selon le contexte, à l'étude des synonymes et de termes voisins d'homonymes, de contraires ou de familles de mots sans recours à l'étymologie. Le maître emploiera et fera employer le mot nouveau dans plusieurs contextes pour saisir le sens et les conditions d'emploi. Il aura recours pour cela à des exercices structuraux appropriés au niveau des élèves. La leçon de vocabulaire sera suivie en matière d'application d'un exercice écrit. Cet exercice consistera à faire employer les mots nouveaux dans les phrases dont le maître pourra indiquer le thème ou fournira un élément syntaxique afin d'alléger l'effort d'invention de l'enfant. Tout mot nouveau étudié doit faire l'objet de réemploi dans des exercices appropriés de fixation.

b) Conversation :

Horaire: C.M. 1 : 2 séances de 30 minutes chacune.

CM2 : 1 séance de 30 minutes.

Partir d'images filmées ou statiques, de lectures récréatives, de récits, de dialogue ou de tout autre prétexte de conversation pour faire parler les élèves. L'observation, le raisonnement, l'imagination et la sensibilité de l'enfant seront à tout moment sollicités comme moteur de réflexion.

Le but de la classe de conversation sera de favoriser la communication entre élèves, le maître jouant le rôle d'arbitre et de guide discret. Cependant, pour préparer l'élève à ces exercices de conversation libre, on pourra avoir recours aux techniques de conversation dirigée, comme par exemple les tables de substitution simples ou dialoguées. Les classes-promenades, les histoires à compléter ou à terminer, les comptes rendus

d'expériences, les thèmes occasionnels, l'observation de documents audio-visuels, l'audition d'émissions de radio et l'écoute d'oeuvres musicales peuvent faire naître chez l'enfant une information à transmettre. L'occasion doit lui être alors donnée d'exposer son sujet, la préparation de l'exposé fera l'objet d'une fiche individuelle et mise au point par une équipe. L'exposé sera discuté.

Les élèves seront entraînés dans l'art d'exposer, d'argumenter, de s'écouter mutuellement et de contredire intelligemment. Les maladresses de l'élève seront redressées à l'issue de l'expression de sa pensée: On n'interrompra pas le fil de sa pensée sous prétexte de la corriger .

c) Grammaire :

Horaire: C.M. 1 : 2 séances de 30 minutes chacune.

C.M. 2 : 2 séances de 30 minutes chacune.

Etude des fonctions grammaticales par groupes de mots. Observation de l'élément grammatical dans son groupe fonctionnel.

Cette étude sera conçue non pour un enseignement grammatical prenant la forme d'une récitation de règles abstraites et théoriques à apprendre par coeur mais comme entraînement grammatical.

La leçon de grammaire aura pour but principal de clarifier aux yeux de l'enfant le fonctionnement de la langue.

Au cours moyen, l'utilisation d'un minimum d'étiquetage formel est inévitable, mais elle ne sera qu'une occasion de donner à l'enfant le moyen de communiquer, c'est-à-dire de réaliser ses intentions expressives sans des structures formelles ou par rapport à elles. Pour stimuler ces intentions, le maître favorisera la communication au début de la leçon de grammaire, en puisant ses exemples dans des domaines réellement motivants.

L'imprégnation par la lecture et la récitation sera utilisée pour habituer l'enfant à parler correctement;

l'usage d'une langue correcte prépare à la prise de conscience analytique du système de la langue.

La recherche de la structure grammaticale ou de l'élément à étudier dans cette structure sera toujours orale et guidée par le maître.

Elle consiste à éveiller l'intuition et par constitutions, équivalences, observations des noeuds et des articulations, à aboutir à la découverte du fonctionnement de la phrase. Ne confier à la mémoire que les mécanismes de construction et les règles de syntaxe et d'accord. Le résumé de grammaire sera donc parfois toléré mais il faudra lui préférer les exercices écrits échelonnés dans leurs difficultés et contrôler de près la mémoire qu'il conviendra de mettre en oeuvre et celle des habitudes grammaticales, ossature de l'expression orale et écrite

Progression

- C.M. 1 ;
- C.M. 2 ;
- la phrase: segmentation d'un texte, types de phrases ;
- la phrase: décomposition en termes ;
- le verbe s'accorde avec le sujet ;
- le verbe et ses compléments ;
- le complément circonstanciel ;
- le nom chef de groupe ;
- les déterminants ;
- l'adjectif épithète ;
- le nom complément du nom ;
- l'attribut du sujet ;
- les pronoms personnels remplacent le nom ou le groupe nominal ;
- le pronom relatif, qui ;
- la proposition subordonnée relative introduite par qui ;
- la proposition interrogative ;
- les propositions indépendantes et les mots qui coordonnent ;
- les subordonnées et les mots qui subordonnent;

- la subordonnée conjonctive ;
- la proposition principale ;
- l'adverbe ;
- la préposition ;
- la conjonction ;
- l'exclamation.

C.M.2. :

On conservera provisoirement le programme du C.M.1. en l'enrichissant de thèmes nouveaux à savoir :

- les déterminations en détail ;
- l'apposition ;
- l'apostrophe ;
- l'interjection ;
- l'analyse de la proposition ;
- l'harmonie de la phrase ;
- la ponctuation.

d) Conjugaison :

1° Horaire :

.C.M.1 : 2 séances de 30 mn par semaine.

C.M.2. : 2 séances de 30 mn par semaine.

2° Programme :

Etude des verbes d'action et d'état les plus usuels pris dans la table de l'échelle des fréquences.

Conjugaison de ces verbes à tous les temps de l'indicatif, au présent du conditionnel, au présent du subjonctif et de l'impératif ; les autres temps seront ensuite étudiés, mais de façon moins systématique dans le cadre des habitudes grammaticales à acquérir.

L'actif et le passif liés à l'étude de complément direct d'objet.

Conjugaison active, passive et pronominale à tous les temps usuels des verbes fréquents et des auxiliaires.

Etude systématique de certains verbes irréguliers usuels: courir, partir, tenir, pouvoir, savoir, vouloir, lire, dire, rire, écrire, boire, croire, rendre, faire.

Les modes participe et infinitif, le passé 1^{ère} forme et 2^e forme du conditionnel, le présent et l'imparfait du subjonctif seront réservés pour le C.M.2.

Les élèves seront invités à faire varier le sujet et les éléments qui l'accompagnent, à conjuguer les verbes étudiés, du type étudié, de manière à utiliser dans la langue parlée les mécanismes de conjugaison observés et mémorisés.

Exercices hebdomadaires écrits de contrôle.

e) Orthographe :

C.M.1 : 1 séance de 30 mn et 1 séance de 45 mn.

C.M.2. : 2 séances de 30 mn avec, une dictée de contrôle.

2° Programme: (voir cours élémentaire 2^{ème} année).

f) Rédaction :

1° Horaire :

C.M.1. : 2 séances de 45 mn comprenant un devoir et son compte rendu, une fois par quinzaine.

C.M.2. : 2 séances de 45 mn avec 1 devoir par quinzaine.

2° Programme (voir cours élémentaire 2^{ème} année).

g) Récitation :

10 Horaire :

C.M.1 : 1 séance de 30 mn par semaine

C.M.2 : 1 séance de 30 mn par semaine.

2° Programme: (voir cours élémentaire 2^{ème} année).

CALCUL

C.M.1

1" Horaire :

5 heures par semaine ;

1 heure par jour en une séance.

2° Programme :

a) Arithmétique :

Nombres entiers

Ordre et classe, grands nombres ; pratiques des quatre opérations sur de grands nombres. Nombres décimaux.

Nombres décimaux :

- Notion de nombre décimal donné en liaison avec l'étude des unités théoriques et pratiques du système métrique. suivant la numération à base 10.

- Ecrire des nombres décimaux. Changements d'unités

- Addition et soustraction des nombres décimaux, multiplication des nombres décimaux, multiplication des nombres décimaux par 10, 100, 1000. Quotient décimal approché.

- Divisibilité par 2, 3, 5, 6.

- Règle de 3 -Simplification

- Fraction décimale - fraction ordinaire

- valeur décimale une fraction -Prendre une fraction d'un nombre. Problème inverse.

- Comparaison des fractions entre elles.

Simplification, réduction au même dénominateur, addition et soustraction de fractions.

- Pourcentage -notion de pourcentage

- calcul du tant pour cent de la quantité, du pourcentage.

Les partages -plusieurs parts inégales.

- Les intervalles - ligne fermée, ligne ouverte.

- Mouvement uniforme -calcul de la vitesse moyenne du mobile, de la distance parcourue, de la durée du trajet.

- Classement -caisse d'épargne -calcul de l'intérêt (divers cas)

- Calcul du capital et du taux (l'intérêt annuel étant donné).

b) Calcul mental: addition :

Additionner les unités, les dizaines - ajouter 9, 11, 12, additionner des nombres de deux chiffres -ajouter des centaines.

Soustractions

Soustraire des unités, des dizaines

Soustraire 9, 11, 12.

Soustraire des nombres de 2 chiffres

Soustraire des centaines.

- Additions et soustractions successives.

- Multiplication par 2, 4, 8, 3, 6, 9, 7, 12, 15, 20 --Doublé des dizaines, des centaines.

- Carré d'un nombre -(se limiter à 12) Cube des nombres 2 et 3- Multiplier par 10, 5, 11, 100, 50, 25 par 0, par 0,2, par 0,5, ; 0,25.

- Prendre la moitié, le quart d'un nombre de 2 chiffres, puis de 3 chiffres (choisir des cas intéressants).

- Diviser par 10, 5, 20, 30, 40, 100, 50, 25, 200, 300.

- Diviser par 12, par 0,1, par 0,5, par 0,25.

c) Système métrique :

Etude, en liaison avec la numération des unités pratiques et théoriques de longueur, de distance, de poids et de capacité –Notion concrète de leur valeur. Exercices d'évaluation- Observation et emploi de mesures effectives -Ecriture d'un nombre représentant des résultats de mesures –Changement d'unité.

- Unités de surface: relation entre elles

Ecriture de nombres représentant des surfaces

- mesures agraires -changement d'unité.
- Mesure du temps - grandes divisions -changement d'unités.
- Opérations (les 4 opérations).
- Unités de volume -changement entre elles
- écriture de nombres représentant des volumes
- changement entre elles -écriture de nombres représentant des volumes
- changement d'unités.
- Volumes -capacité et poids.
- Poids volumique, poids et volume d'après le poids volumique.

d) Géométrie

- Calcul du côté du carré connaissant le périmètre, la surface.
- Problèmes.
- Les polygones réguliers. les polygones irréguliers décomposables en figures simples.
- Cercle -étude périmètre, surface
- Surfaces augmentées.
- Carrelage.
- Le cube, sa surface, son volume.
- Le parallélépipède : développement
- surface totale et volume.
- Le cylindre droit -présentation -calcul de la surface latérale et totale.

C.M.2. :

1^{er} Horaire: 2 heures par semaine ;

1 heure par jour en 1 séance.

2^e Programme :

a) Arithmétique.

Nombres décimaux

Ecriture -changement d'unité -opérations sur les nombres décimaux. Multiplication et division des nombres décimaux par

10, 100, 1000- Quotient décimal approché.

- Divisibilité par 2, 3, 5, 6, 4, 9.
- Règle de trois ;
- Fractions décimales -fractions ordinaires -valeurs décimales d'une fraction prendre une fraction d'un nombre -problème. Comparaison des fractions entre elles. Simplification -Réduction au même dénominateur. Opérations sur les fractions (les 4 opérations).
- Pourcentage -calcul du tant pour cent, de la quantité et du pourcentage.
- Echelle: calcul de la distance réelle, de la distance sur le plan -calcul de l'échelle.
- Les partages: plusieurs parts égales.
- les intervalles (tous les cas)
- Mouvement uniforme -calcul de la vitesse, de la distance parcourue et de la durée du trajet.
- Placement -caisse d'épargne -calcul de l'intérêt (divers cas) calcul du capital du taux et du temps (tous les cas).
- Amortissement d'une dette.

Addition :

Additionner des unités, des dizaines - ajouter 9, 11, 12.

Additionner des nombres de 2 chiffres - ajouter des centaines

Soustraction :

Soustraire des unités, des dizaines.

Soustraire 9, 11, 12.

Soustraire des nombres de 2 chiffres.

Soustraire des centaines.
Addition et soustraction successives.
Multiplication par 7, 9, 12, 15, 20.
Doubler des dizaines.
Multiplier par 100 et 1000 un nombre entier ou décimal.
Carré d'un nombre (se limiter à 12).
Cube des nombres 2 et 3.
Multiplier par 0, 1 et 0,0 1 -9 et 0,9- 11 et 1.1.
Multiplier par 5, par 50 et par 500.
Multiplier par 0,5 et par 0.05
Multiplier par 25, par 250, par 0,25, par 2,5.
Multiplier par 75 et par 0,75.
Multiplier par 15, par 150, par 1,5.
Multiplier 125 par 1,25.
Multiplier par 20, 200, par 0,2, par 0,02.
Diviser par 4, 3, 6, 8, 12.
Diviser les nombres entiers décimaux par 10, 100, 1000.
Diviser par 0,1, par 0,01, par 0,001.
Diviser par 5, par 50, par 0.5. par 0,05.
Diviser par 25, par 250, par 0,25, par 2,5.
Diviser par 75 par 0,75.
Diviser par 150, par 1,5.

c) Système métrique

Etude en liaison avec la numération, des unités pratiques et théoriques de longueur, de poids, de capacité.
Notions concrètes de leurs valeurs. Exercices d'évaluation -Observation et emploi des mesures effectives -
Ecritures des nombres représentant des résultats de mesures -Changement d'unités -
Unités de surface. Relations entre elles.

Ecriture des nombres représentant des surfaces -Mesures agraires, changement d'unités. Mesure du temps.
Grandes divisions -Changement d'unités -Opération sur les nombres complexes (les 4 opérations).

Unités de volume

Relations entre elles -Changement d'unités.

Volume, capacité et poids -Poids, volume d'après le poids volumique.

d) Géométrie :

- Lignes droite, brisée, courbe.
- Angles (droit, aigu, obtus).
- Horizontales, verticales, perpendiculaires, obliques, parallèles.
- Le carré, le rectangle, le triangle, le périmètre.
- Surface du carré, du rectangle, du parallélogramme, du triangle, du trapèze.
- Calcul du côté du carré connaissant le périmètre, la surface.
- Dimensions du rectangle connaissant le périmètre, la surface.
- Hauteurs ou bases du trapèze à partir de la surface.
- Les polygones réguliers - les polygones irréguliers décomposables en figures simples.
- Cercle, périmètre, calcul du rayon à partir du périmètre -calcul de la surface.
- Surface augmentée et diminuée.
- Carrelages.
- Le cube- Surface- Volume, calcul de l'arête, connaissant le volume et la surface.
- Le parallélépipède rectangle
- Surface totale et volume.
- Calcul de la hauteur, de la base d'un parallélépipède.
- Rangements - ficelages.

- Le cylindre droit -calcul de la surface, du volume, de la hauteur (profondeur, longueur).

HSTOIRE

C.M.I.

10 Horaire :

1 leçon de 45 minutes par semaine ;

1 leçon de 30 mn tous les 15 jours.

2° Thème d'étude :

a) Préhistoire.

-Notion de préhistoire.

b) Evolution des sociétés: famille, clans tribus ethnie, royaume

c) l--es royaumes sénégalais :

Les royaumes seront étudiés au plan du processus de création, de la situation de l'extension, de l'organisation économique, politique, sociale et culturelle.

-Le Tékroul- Le Walo -Le Fouta Toro.

-Le grand Djolof jusqu'à Danki.

-Le Cayor.

-Le Baol.

-Le Sine.

-Le Saloum.

-Le Djolof après Danki

-Le Walo après la dislocation du Djolof.

-Les royaumes Diolas de Casamance.

-Les royaumes mandingues de Casamance.

-Les royaumes peuls.

-Le royaume de Ugoye (Haute-Gamhie).

-Le royaume du Boundou (Haute-Gambie).

d) Les grands empires noirs :

-Ghana.

-Mali.

-Gao

-Conséquences des premiers contacts avec les Arabes :

-L'Islamisation de l'Afrique Nord-soudanienne.

e) Les Européens sur les côtes d'Afrique

-Les grandes inventions et découvertes des XIV^e et XVI^e siècles.

-Les premiers comptoirs sur la côte occidentale d'Afrique

-I a Compagnie du Sénégal.

-La traite des Nègre~ (le commerce triangulaire).

-La traite des Nègres: conséquences économiques, politiques et sociales en Afrique.

Conséquences en Amérique et en Europe.

f) Rivalités coloniales au Sénégal

-Les premiers gouverneurs.

-La conquête.

C.M.2.

1° Horaire :

1 leçon de 45 mn par semaine.

1 leçon de 30 mn tous les 15 jours.

2° Thèmes d'étude :

a) Préhistoire :

-Les grandes étapes préhistoriques (l'âge de la pierre taillée, polie, âge des métaux).

-La préhistoire au Sénégal, Sites reconnus et époques représentées.

- b) L'Egypte antique.
- c) Les grandes invasions et découvertes :
 - Les causes et les conséquences.
- d) La découverte de l' Afrique par les Européens .
 - La traite des Nègres, ses conséquences, économiques, sociales, politiques et culturelles en Afrique.
- e) Le capitalisme et le progrès technique et scientifiques au XIXe siècle.
- f) Les explorateurs et missionnaires, leur rôle dans la conquête coloniale.
- g) L'ère coloniale
 - La conquête coloniale.
- h) La résistance de l'Afrique et la conquête coloniale.
 - El Hadj Omar Tall.
 - Lat-Dior.
 - Ahmadou.
 - Samory.
 - Béhanzin.
 - Rabah.
- i) Le triomphe du système colonial
 - .La conférence de Berlin (1885) et le partage de l'Afrique
 - Organisation et exploitation des colonies.
 - Les systèmes coloniaux.
 - L'Afrique et les deux guerres mondiales.
- j) La décolonisation.
 - Les facteurs de décolonisation (rôle des mouvements de masses dans l'essor du nationalisme africain).
 - Les étapes de la décolonisation (de la Conférence de Brazzaville au Référendum de 1958)
 - L'Afrique indépendante.
- k) Les progrès de l' humanité au x Xe siècle :
 - En médecine.
 - Transports et télécommunications, etc.
 - Révision.

GEOGRAPHIE

1° Horaire :

I leçon de 45 mn par semaine.

I leçon de 30 mn tous les 15 jours.

2° Thèmes d'études: (chacun des thèmes proposés sera traité obligatoirement à partir d'une carte).

a) Le Sénégal- étude physique.

- Carte (construction)

- Position en Afrique et dans le monde.

- Relief et côtes.

- Les climats

- Cours d'eau

- Sols et végétation.

b) Le Sénégal- étude humaine et économique)

- La population (composition et ethnies)

- Répartition sur le territoire national

- Structures (groupes socioprofessionnels)

- Les mouvements de la population (accroissement et migration).

- L'exode rural.

- L'agriculture et l'élevage.

- La pêche.

- L'artisanat, l'industrie et les mines.
- Les voies de communications
- Les villes
- Le commerce (intérieur et extérieur)
- Tourisme, sites, importances préservation.
- Importance économique, sociale et culturelle du tourisme.
- c) Le Sénégal -étude administrative.
- Divisions administratives.
- d) L'Afrique occidentale
- Afrique occidentale: présentation physique et politique
- Afrique occidentale: relief.
- Afrique occidentale: étude humaine, richesses, ouverture sur le monde.
- Afrique occidentale: poids économique, voies de communications régionales, ouverture sur le monde.
- a) L'Afrique : étude régionale
- L'Afrique du Nord-Ouest.
- L'Afrique du Nord-Est
- L'Afrique australe.
- L'Afrique centrale et équatoriale.

C.M.2.

10 Horaire :

1 leçon de 45 minutes par semaine.

1 leçon de 30 mn tous les 15 jours.

2° Thèmes d'étude: (toutes ces leçons seront traitées obligatoirement à partir d'une carte et d'enquêtes).

a) Le Sénégal L étude physique

1. Structure, relief et côtes

2. Climats -sols -végétation.

3. Cours d'eau.

b) Le Sénégal- étude humaine et économique

4. Population et villes.

5. Agriculture et élevage

6. Pêche.

7. Artisanat.

8. Industrie et mines.

9. Les voies de communications (échanges intérieurs et extérieurs).

10. Le commerce, balance commerciale et tourisme.

c) Les régions du Sénégal

II. 1 a vallée du fleuve

12. Le Centre Est.

13. Le Centre Ouest.

14. La région littorale

15. La Casamance.

16. Le Sud-Est.

d) Les régions administratives.

17. Le Cap-Vert.

18. La Casamance.

19. La région de Diourbel.

20. La région du fleuve

21. La région du Sénégal-Oriental.

22. La région du Sine-Saloum.

23. La région de Thiès.

24. La région de Louga.

- e) L'Afrique
25. Cartes (construction et lecture).
26. Etude physique.
27. Etude humaine.
28. Etude économique.

OBSERVATIONS

C.M.1. :

1er Horaire : 2 heures par semaine.

2e Programme: 2 leçons de 45 minutes et une leçon de 30 minutes.

a) Etude de quelques phénomènes physiques ou chimiques :

- existence de l'air: propriétés ;
- La pression atmosphérique –les vents ;
- les changements d'état -les trois états des corps ;
- la température - le thermomètre ;
- Le cycle de l'eau (humidité atmosphérique -nuages -pluie) ;

b) Les plantes :

- révision sur l'organisation d'une plante cultivée : arachide, niébé, riz, etc.
- une plante industrielle: le cotonnier ;
- utilisation des plantes par l'homme : plantes alimentaires, industrielles, médicales, etc.
- la vie de la plante: respiration, besoin de lumière, rôle des feuilles.

c) Les animaux :

- un carnivore: le chat ou le chien; les carnivores du Sénégal
- un herbivore: le boeuf ou le mouton; les herbivores du Sénégal ;
- un oiseau: la poule, le pigeon ;
- un reptile: le margouillat, les reptiles dangereux : les serpents
- le crapaud ou la grenouille ;
- un poisson: les poissons et l'homme ;
- la locomotion des animaux.

d) l'homme :

- l'organisation générale du corps ;
- la peau et le toucher - hygiène de la peau ;
- l'oeil -l'hygiène de la vue ;
- les autres organes de sens -hygiène ;
- le squelette et les os –Hygiène du squelette,
- les mouvements - les muscles et les articulations.

C.M.2 :

1) Horaire: 2 h 45 mn hebdomadaires ;

2 leçons de 60 minutes, une leçon de 30 mn et une leçon de 15 mn.

2) Programme :

a) Quelques phénomènes importants physique, et chimiques:

1. Les combustions vives (le charbon de bois).
2. Les combustions lentes - la rouille et la protection des métaux.
3. Les combustions liquides, solides et gazeuses.
- 4: Le cycle de l'eau.
5. Etude de quelques machines simples : levier, poulie, etc.
6. La balance Roberval et les pesées.

b) Les végétaux :

1. L'organisation générale d'une plante à fleurs (arachide, etc.).
2. La graine - la germination

3. La vie de la plante
4. Les sols.
5. Les techniques culturales, entretien de la plante (bêchage , arrosage, irrigation, binage, désherbage).
6. Les techniques culturales: amélioration des sols (fumier, engrais, assolement, jachère, drainage) ;
7. Les cultures maraîchères : le jardin de l'école.
8. Les ennemis des plantes.
9. Protection des sols - lutte contre les feux de brousse et le déboisement.
- d) Le corps humain :
 1. L'appareil digestif et la digestion
 2. La ration alimentaire.
 3. L'hygiène alimentaire.
 4. L'élimination des déchets; le péril fécal.
 5. Le sang et la circulation.
 6. L 'hygiène de la circulation l'hémorragie, garrot)
 7. La respiratio n.
 8. Hygiène de la respiration asphyxie, respiration artificielle)
 9. Le système nerveux (notions très sommaires).

Mise en garde contre les excitants, les drogues et l'abus de certains médicaments, les conditions d'un bon équilibre nerveux (sports, etc.).
- e) Quelques maladies :
 1. Le paludisme.
 2. Les maladies diarrhéiques - les vers intestinaux.
 3. La tuberculose.
 4. La lèpre.
 5. Une autre maladie importante de la région.
- f) Lutte contre la maladie :
 1. Hygiène individuelle.
 2. Hygiène du milieu: eau potable, contrôle des déchets humains, animaux et végétaux, organisation du village et du quartier.
 3. Hygiène du milieu: le groupe mobile - protection, dépistage précoce, vaccination, traitement des masses.
 4. Mesures à prendre envers les maladies contagieuses (isolement, déclaration, désinfection .traitement).

ENSEIGNEMENT MENAGER

C.M.I :

1° Horaire: I leçon de 45 minutes par semaine ou par quinzaine.

2° Programme :

a) Couture :

- confection de petits vêtements et tricots ;
- bouttonnière -raccourcissement -teinture utilisant les points appris au C.E. 2 ;
- le mouchoir, ourlé, orné - la brassière sans manches.

b) puériculture :

- les principales causes de la mortalité infantile ;
- hygiène du nourrisson; propreté corporelle ;
- alimentation du nouveau- né : allaitement maternel -allaitement artificiel ;
- le développement du nouveau-né : surveillance : la P.M.I.

C.M.2:

1° Horaire: 1 leçon de 30 minutes par semaine ou par quinzaine.

2° Programme :

a) Couture :

- confection de petits vêtements (la brassière avec manches) ;

- les coutures d'assemblage: couture ouverte, couture rabattue, couture anglaise ;
- confection de la robe simple avec étude de la bride, de la boutonnière ;
- confection de la jupe froncée.
- raccommodage.

b) Puériculture :

- les principales causes de la mortalité infantile ;
- les maladies infantiles: la toxicose ;l'accès pernicieux, la rougeole, la coqueluche ;
- hygiène de la femme enceinte, surveillance de la grossesse: visites prénatales ;
- la préparation de la naissance ;
- la croissance du nouveau- né ;
- l'alimentation du nouveau-né jusqu'à un an ;
- le sevrage ;
- les principales vaccinations: B.C.G. -Polio- rougeole.

c) Entretien de la maison et du linge :

- la maison agréable ;
- la cuisine et le W.C., les pièces les plus propres de la maison ;
- lavage: utilisation de l'eau de javel.

d) Alimentation :

- l'eau: eau pure, eau contaminée, caractère d'une eau potable ;
- recherche des groupes d'aliments en partant d'un plat sénégalais équilibré ;
- exemple d'aliments du groupe I: entretien du corps -construction ;
- exemple d'aliments du groupe II : mouvements et travail ;
- exemple d'aliments du groupe III : vitalité et santé ;
- comment composer le repas de la journée ;
- exercices de composition de plats ;
- recherche de ce qui manque dans un plat pour avoir une bonne alimentation ;
- étude des plats.

CHANT

1° Horaire: 1 heure par semaine: 1 leçon de 30 minutes et 1 leçon de 15 minutes chacune.

Chants simples à l'unisson à deux ou plusieurs voix avec utilisation d'instruments simples.

Constitution de groupes de chanteurs et d'instrumentalistes à l'échelon de la classe et de l'école.

Etude de l'hymne national.

Si possible, audition et essai de reproduction de chant adapté à l'âge des élèves, choisi dans ou hors du folklore sénégalais et africain.

EDUCATION ARTISTIQUE

1° Horaire: 1 leçon de dessin de 60 minutes.

1 leçon d'activités manuelles de 30 minutes.

2° Instruction: Les instructions à conserver à ce niveau sont sensiblement les mêmes qu' au niveau du C.E.

2. Cependant certains élèves parvenus plus tôt que les autres au stade de la pré-adolescence, devront faire l'objet d'une attention particulière, compte tenu des difficultés rencontrées à cette période de crise sur le plan de l'expression artistique.

3° Programme :

a) Activités d'observation :

Exercices réalisés d'après les modèles suivants, des éléments végétaux ou des objets.

Mise en pratique des notions acquises au

C.E.2, concernant le schéma, la forme enveloppante, le caractère, la mise en page. Application de la méthode d'évaluation des directions et des proportions, des rapports entre les valeurs et les couleurs.

1 es modèles pourront présenter un relief plus important.

Notion de lignes d'horizon et de point de fuite.

Exercices simples de perspectives d'observation, appliqués à des objets isolés ou groupés ou à des intérieurs et réalisés à main-levée sans aide d'instrument de mesure.

Exercices de mémoire.

Modelage d'observation.

b) Activités d'éducation esthétique :

Exercices de création libre. .

Exercices de création sur un thème.

Jeux graphiques, coloré~, plastiques.

Apprentissage de la décoration: le décor du cercle.

Notions concernant les éléments décoratifs tirés de la flore et de la faune.

Exemples pris dans le patrimoine artistique universel.

Exercices d'application des notions acquises concernant le décor du cercle, les éléments décoratifs tirés de la flore et de la faune, la stylisation.

Activités manuelles: réalisation d'objets en volume par multiplication d'un modulé, impression sur papier, tissus, etc. par mouchoir, bâtis ; tissage suivant un dessin.

c) Activités d'initiation esthétique :

Présentation d'oeuvre ou de reproduction d'oeuvre tirée du patrimoine artistique africain et universel.

Stimulation du jugement esthétique.

Notions essentielles, concernant l'art musulman : généralités, domaine géographique, éléments architecturaux et décoratifs, productions artisanales les plus connues.

EDUCATION PHYSIQUE

1° Horaire: 2 heures par semaine en 2 séances.

2° Programme: Voir C.E. 2.

FIN